LA CROIX

mercredi 29 mai 2024 — Quotidien n° 42930 —2,90 €

France
Fin de vie, ces voix de gauche opposées au projet de loi P. 10

Religion
Un patrimoine religieux à redécouvrir P. 13



La question qui fâche
L'Union européenne est-elle dirigée par des technocrates non élus ? P. 22-23

Afrique L'offensive orthodoxe du Kremlin

Le Patriarcat de Moscou ne cesse d'étendre son influence sur le continent. Une stratégie qui complète celle du régime de Vladimir Poutine

P. 2-3

Des enfants jouent devant une église orthodoxe russe à Bangui (République centrafricaine), en 2022. Mauricio Lima/NYT/Redux/Rea

éditorial

Isabelle de Gaulmyn

Vent mauvais

En visite en Allemagne, Emmanuel Macron a évoqué les européennes.

En visite d'État en Allemagne, à Dresde, Emmanuel Macron a de nouveau choisi d'entrer directement dans la campagne des européennes. Et de nouveau pris pour unique cible l'extrême droite, dans un discours aux allures de meeting électoral : *« Un vent mauvais souffle sur l'Europe, alors réveillons-nous ! »* Certes, la liste du président français est en mauvaise posture, derrière le RN qui caracole en tête des sondages. Et on observe dans toute l'Europe une poussée des intentions de vote pour les partis populistes et d'extrême droite.

En dehors du fait qu'un président de la Vᵉ n'a pas à s'exposer autant dans une campagne électorale, Emmanuel Macron doit-il pour autant continuer de faire du Rassemblement national son seul ennemi ? Et dramatiser l'enjeu, dans un plaidoyer à la « moi ou le chaos » ? Cette stratégie, dont il use depuis son premier mandat, lui a permis d'être réélu en 2022, face à Marine Le Pen. Il installe ainsi l'idée qu'il n'y a pas d'alternative, entre lui et le Rassemblement national. Aidé en cela par un système médiatique avide de clash qui a tout intérêt à favoriser ce genre de duel. Mais il est absurde d'entretenir l'idée qu'il s'agit, comme pour la présidentielle, d'obtenir une majorité au second tour puisque les élections européennes n'ont… qu'un tour, et se jouent à la proportionnelle. Il n'y a pas de « vote utile » qui tienne, dans un contexte européen où les offres politiques dépendent des équilibres de chaque pays. Le président de la République a ainsi pris le risque pour la France d'enfermer les enjeux européens dans un duopole national, qui passe allègrement au-dessus des questions de fond, et au final semble même alimenter le succès du RN. Les programmes des autres partis méritent aussi qu'on s'y arrête. Et le choix démocratique ne se joue pas uniquement entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron, qui ne sont candidats ni l'un ni l'autre.

bayard

Annonces légales p. 16
Depuis 1883 – ISSN/0242-6056. – Imprimé en France : 2,90 € ; DOM : 3,80 €
Belgique : 3,10 € ; Luxembourg : 3,10 € ; Italie (Rome) : 3,80 € ; Maroc : 39 MAD



Désireux de prendre l'ascendant dans le monde orthodoxe, le Patriarcat de Moscou ne cache pas ses ambitions en Afrique.

Cette politique d'influence sur le continent africain accompagne et complète celle du régime de Vladimir Poutine.

Recrutement de prêtres au passé trouble, financements opaques… Sur le terrain, les méthodes de l'Église orthodoxe de Russie inquiètent.



En Afrique, le « soft power » religieux de Poutine

— En perte de vitesse dans l'ancien bloc soviétique et à la faveur de la guerre en Ukraine, le Patriarcat de Moscou redéploie depuis plusieurs années son influence sur le continent africain.

— Une stratégie ambitieuse qui s'inscrit dans une offensive géopolitique plus globale du Kremlin.

27 juillet 2023. Vladimir Poutine vient de parler. Coiffé du *klobouk* brodé d'ailes de séraphins dorées, le patriarche Kirill de Moscou s'avance à son tour sur la scène du Centre des congrès de Saint-Pétersbourg. Devant lui, un parterre de chefs d'État, de gouvernement et de ministres venus de tout le continent africain pour le sommet économique Russie-Afrique. *« La Russie n'a jamais regardé le continent africain comme un espace dont elle pourrait profiter, ou qu'elle pourrait coloniser »*, entame le primat de l'Église orthodoxe russe. *« Elle ne s'est jamais adressée aux peuples africains avec condescendance, n'a pas employé, avec eux, le langage de la supériorité ou de la force »*, poursuit-il, insistant sur les *« relations anciennes et amicales »* qui lient son pays à ceux de son auditoire.

Son discours, ce jour-là, dessine un axe de coopération culturelle et spirituelle fondé sur un attachement commun à des *« valeurs morales intangibles »* : le patriotisme, la tradition, la famille composée d'un homme et d'une femme, le rejet de l'homosexualité… face à un Occident jugé *« décadent »*, gangrené par le relativisme moral et le culte de la consommation. À mesure qu'il évoque le déploiement de l'Église russe en Afrique, ses appels du pied se font de moins en moins déguisés. *« Le Patriarcat de Moscou est ouvert à toute initiative pouvant servir le bien des populations, l'établissement de la paix »*, conclut-il, non sans remercier au passage les autorités présentes de faciliter les procédures d'enregistrement des nouvelles paroisses russes sur leur territoire. Dans les rangs des dirigeants figurent •••

> *« La Russie ne s'est jamais adressée aux peuples africains avec condescendance, n'a pas employé, avec eux, le langage de la supériorité ou de la force. »*



Le patriarche Kirill de Moscou au sommet économique Russie-Afrique au Centre des congrès de Saint-Pétersbourg, le 27 juillet 2023.
Yegor Aleyev/Tass/Sipa

●●● notamment les présidents camerounais Paul Biya et centrafricain Faustin-Archange Touadéra.

Infiltrations de conseillers russes dans les sphères politiques, réseaux de propagande surfant sur la montée du sentiment antifrançais, exploitation minière… Greffée sur une offensive géopolitique plus globale du Kremlin, l'Eglise orthodoxe de Russie (EOR) se déploie, elle aussi, depuis quelques années en Afrique, suivant une géographie qui épouse souvent les percées des mercenaires du groupe Wagner, pour la plupart incorporés à l'armée russe. République de Centrafrique, Tchad… sur son site, elle affirme recenser désormais 200 paroisses, dans 25 pays africains.

Un processus d'implantation accéléré par la guerre en Ukraine pour développer un «soft power» religieux qui sert de relais d'influence au grand projet civilisationnel défendu par le régime de Poutine. *«Le projet ecclésial intervient ici en soutien du politique. C'est une double opération, et la partie immergée de l'offensive de Moscou pour prendre le contrôle sur l'orthodoxie mondiale»*, corrobore le théologien et spécialiste Jean-François Colosimo (1).

Cette expansion cherche encore à s'institutionnaliser. En décembre 2021, la création d'un exarchat patriarcal d'Afrique a entériné un virage stratégique majeur. À l'époque, la décision avait résonné comme une nouvelle déflagration dans le paysage fracturé de l'orthodoxie mondiale: elle officialisait le refus, par Moscou, de reconnaître le territoire africain comme relevant de la juridiction canonique du Patriarcat d'Alexandrie, incontestée jusque-là.

«Sous couvert d'aider les populations, des missionnaires russes viennent régulièrement pour identifier nos faiblesses et s'engouffrer dans nos failles.»

Pourquoi ce revirement? *«Cette décision visait à sanctionner le patriarche Théodore II d'Alexandrie, proche de Constantinople, pour avoir reconnu en 2019 l'Église orthodoxe autocéphale d'Ukraine (OCU) – considérée comme schismatique par Moscou. Pour Kirill, qui communique avec un schismatique devient lui-même schismatique»*, résume Konstantinos Vetochnikov, docteur en théologie et en histoire à la bibliothèque byzantine du Collège de France. Kirill se serait saisi de ce *«prétexte»*, selon lui, pour légitimer sa croisade en Afrique, alors que les justifications russes ne reposent *«sur aucun fondement canonique»*. L'EOR évoque, elle, un *«retour»* sur ses terres, faisant valoir sa présence de longue date en Abyssinie (dès le XIXe siècle), ou en Égypte (à partir de 1914).

Sur le terrain, Alexandrie et Moscou se livrent depuis trois ans à une lutte sans merci. En mars 2023, Théodore II s'insurgeait ainsi dans les colonnes du journal grec *Parapolitika*: *«Lié inextricablement aux revendications politiques de l'État russe (…), le Patriarcat de Moscou, poussé par des tendances extrêmement autoritaires à dominer l'orthodoxie, est apparu en Afrique et y a pénétré, volant du jour au lendemain au mépris des institutions séculaires.»* Sur sa chaîne Telegram, le métropolite russe Leonid (Gorbatchev) de Kline, exarque d'Afrique de 2021 à 2023, ripostait avoir *«posé le pied sur un désert canonique»* où, insistait-il, *«les perspectives sont excellentes»*.

Leonid de Kline: le choix même de ce religieux sulfureux pour incarner le visage de l'orthodoxie russe en Afrique est révélateur de l'imbrication des enjeux spirituels et géopolitiques sur ces territoires. Doté d'une formation militaire après un passage dans l'Armée rouge dans les années 1980, il a officié sur divers points chauds – dans le Caucase, en Serbie pendant la guerre des Balkans, en Égypte pendant le Printemps arabe… *«Cet homme de terrain, soutenu par des éléments ultra-conservateurs du Patriarcat, était un proche de Evgueni Prigojine (1961-2023), le fondateur de Wagner, dont les exactions ne sont plus à prouver en Afrique»*, pointe Antoine Nivière, professeur de civilisation russe à l'université de Lorraine.

Et de fait, après la chute de Prigojine en 2023, Leonid a été écarté. *«Il s'est mis à dos le clan Poutine et a été relevé de sa fonction d'exarque d'Afrique au motif de malversations financières qu'on lui aurait trouvées dans sa paroisse moscovite»*, précise le spécialiste. Un jeune évêque, Constantin de Zaraïsk, lui a succédé. *«Il n'a pas la même envergure, mais Kirill l'a élevé au rang honorifique de métropolite»*, relève Antoine Nivière, identifiant là un autre signe de la volonté de Moscou de *«fortifier sa politique d'entrisme»* en Afrique.

Combien pèse réellement l'orthodoxie russe en Afrique? Difficile de l'évaluer à l'échelle d'un continent brassant des réalités ecclésiales extrêmement hétéroclites et mouvantes. Certes très loin de l'essor massif des évangéliques, elle bénéficie toutefois d'un *«terreau propice, avec l'avantage de ne pas être une Église de colonisation, d'avoir un clergé marié, et d'entretenir moins de méfiance vis-à-vis de pratiques locales comme le culte des ancêtres»*, identifie Jean-François Colosimo.

Pour acter leur rattachement à Moscou, prêtres et diacres ont dû prêter serment par écrit, déclarant n'avoir subi «aucune pression extérieure», ni cherché aucun «bénéfice personnel».

Quel crédit accorder à ce chiffre, revendiqué par Moscou, de 200 paroisses ayant basculé dans son giron? Pour l'étayer, des photographies d'églises récemment inaugurées ou de terrains acquis – au Malawi, au Kenya, au Cameroun, au Niger, en Tanzanie… – inondent le site du nouvel exarchat russe pour l'Afrique. *«Dans les faits, certains chantiers n'iront probablement pas au bout»*, récuse Mgr Gregorios, exarque du Patriarcat d'Alexandrie en Afrique centrale. De son siège à Yaoundé, celui qui est métropolite du Cameroun depuis 2004 observe un modus operandi bien établi: *«Sous couvert d'aider les populations africaines en développant des infrastructures humanitaires (orphelinats, puits, dispensaires…), des missionnaires russes viennent régulièrement pour identifier nos faiblesses et s'engouffrer dans nos failles.»*

Malgré plusieurs relances, les instances orthodoxes russes contactées n'ont pas souhaité répondre. Publiquement, elles ont toujours nié octroyer des financements informels pour recruter leur clergé. Quatre observateurs locaux interrogés par *La Croix* corroborent pourtant les propos de Mgr Gregorios – et indiquent, sans être en mesure d'apporter la preuve tangible de cette corrélation, avoir vu les finances de certaines paroisses orthodoxes *«se porter beaucoup mieux»* dans le sillage de leur allégeance à Moscou. Selon Mgr Gregorios, *«les Russes ciblent en particulier des responsables d'Églises chrétiennes libres, vagabondes et opportunistes, comme il en existe des milliers en Afrique»*. Mais pas seulement. Entre 2022 et 2023, 6 des 38 prêtres et diacres de son propre diocèse ont basculé côté russe. *«Au-delà de l'attrait pour l'argent, certains savaient que j'étais en passe de les destituer pour des motifs variés: mœurs, insubordination…»*, explique-t-il. Pour acter leur rattachement à Moscou, ces derniers ont dû prêter serment par écrit, déclarant n'avoir subi *«aucune pression extérieure»*, ni cherché aucun *«bénéfice personnel»* – et *«avec le seul but de préserver* (leur) *âme du danger spirituel d'être associé au schisme en Ukraine»*.

Parmi ces démissionnaires figure le père Jean Bessala, à Yaoundé. Sa porte d'entrée vers l'orthodoxie russe, il assure l'avoir trouvée via les réseaux sociaux. *«Sur nos téléphones, nous pouvons voir comment Moscou célèbre, quels sont ses enseignements. C'est pour moi la seule Église qui respecte le rite, et restée attachée à la tradition apostolique»*, assène-t-il, peu enclin à creuser ces divergences théologiques. Niant s'être vu proposer de l'argent, il insiste: c'est uniquement *«guidé par sa foi»* qu'il aurait *«volontairement»* quitté Alexandrie. Selon nos informations, des soupçons d'exorcismes illégaux, ainsi que de détournements de dons au sein d'un orphelinat placé sous sa responsabilité, pesaient sur lui à cette époque-là. Des allégations qu'il réfute aujourd'hui, concédant simplement avoir vécu par le passé *«des petites querelles d'hommes»*.

Sur une photographie datant de février 2023, Jean Bessala pose au côté du missionnaire russe George Maximov – chargé d'évaluer les dossiers des candidats à la prêtrise – et d'un autre prêtre camerounais récemment incardiné dans l'EOR, Benoît Owona. Or d'après un acte officiel consulté par *La Croix*, ce dernier avait été destitué du clergé d'Alexandrie dès 2009, en raison d'*«agissements et comportements irréguliers»*. Signe enfin de la nébuleuse qui auréole le remaillage ecclésial russe en Afrique, le père Jean refuse à plusieurs reprises de donner le nom de l'église dans laquelle il officierait désormais: *«Nous n'avons rien à cacher, mais je ne peux pas.»*

L'avenir de ces paroisses pose plus largement question: survivront-elles à l'après-tandem «Poutine-Kirill» en Russie? Ces prochains mois, Moscou devrait en tout cas enregistrer de nouvelles percées. À l'Expoforum de Saint-Pétersbourg, le patriarche Kirill a achevé son discours, et le voilà qui invoque désormais la *«bénédiction divine»* sur l'ensemble des dirigeants africains. Avant de se retirer du pupitre, sous une salve d'applaudissements.

Malo Tresca

(1) *Dernier livre:* Occident, ennemi mondial n° 1, *Albin Michel.*

repères

La nébuleuse orthodoxe sur le continent

Les orthodoxes africains représenteraient 15 % de la population orthodoxe mondiale. Ils sont principalement présents en Éthiopie (43,5 % de la population) et en Érythrée (30 %), selon un rapport du Pew Research Center de 2017.

L'Afrique est reconnue comme un territoire canonique du Patriarcat d'Alexandrie, héritier des premières Églises chrétiennes de la pentarchie. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, cette Église grecque-orthodoxe a connu un fort essor en Afrique subsaharienne, via notamment la création de paroisses et missions soutenues par l'État grec. Théodore II est son patriarche depuis 2004.

En 2021, l'Église orthodoxe de Russie a annoncé la création d'un exarchat patriarcal d'Afrique rival, qui rassemblerait selon ses chiffres 200 paroisses dans 25 pays.

Ces tensions intra-orthodoxes inquiètent les autres confessions chrétiennes, notamment au Vatican où l'on suit le dossier de près.

question du jour

La France doit-elle reconnaître l'État palestinien ?



Benjamin Haddad
Député Renaissance de Paris, membre de la commission des affaires étrangères
(Source photo : B. Haddad)

Cela doit être l'aboutissement de négociations

La France ne doit pas reconnaître unilatéralement l'État palestinien avant une négociation. La France a toujours soutenu la solution à deux États, qui reconnaît la souveraineté des Palestiniens et celle d'Israël, avec des garanties de sécurité claires pour les Israéliens. La position du gouvernement et de la majorité est très claire. La reconnaissance de l'État palestinien doit être l'aboutissement d'un processus de négociation et ne doit pas s'imposer à l'une des parties, en particulier dans une situation où le Hamas, qui est un mouvement terroriste génocidaire, contrôle toujours une partie du territoire palestinien et verrait cette reconnaissance unilatérale comme une victoire pour sa stratégie après l'attaque barbare du 7 octobre.

La France n'est pas gênée par le sujet car elle a toujours joué un rôle pilote. Depuis le début, elle a reconnu la nécessité d'avoir un État palestinien, d'avoir deux États, et elle a été l'un des premiers États à le faire. Le président de la République a eu des positions courageuses et équilibrées sur ce sujet depuis le 7 octobre, et la France a notamment pris le leadership sur l'aide humanitaire aux Palestiniens de la bande de Gaza qui vivent dans une situation humanitaire terrible. Mais encore une fois, on a vu que c'est le Hamas qui s'est félicité des quelques reconnaissances unilatérales de l'État palestinien qu'il y a eu aujourd'hui en Europe et qu'il a vues comme une validation de sa stratégie.

Donc, il faut d'abord mener à la fin de la guerre, avec la libération des otages – je rappelle que nous avons toujours deux otages français aux mains du Hamas à Gaza –, puis relancer un dialogue politique. Ce dialogue devra aussi intégrer les autres acteurs de la région, à commencer par l'Arabie saoudite qui s'est dite intéressée par le fait de reconnaître Israël, ce qui ouvre potentiellement l'opportunité d'une nouvelle dynamique politique régionale. On a observé une dynamique avec les accords d'Abraham ces dernières années, avec des pays comme les Émirats arabes unis, Bahreïn ou le Maroc qui ont reconnu Israël.

La France est un acteur politique diplomatique de premier rang parce qu'elle parle à tout le monde.

La France est un acteur politique diplomatique de premier rang parce qu'elle parle à tout le monde. Elle a joué un rôle, par exemple, dans la désescalade au Liban. Elle doit continuer à jouer ce rôle dans la négociation diplomatique. Mais celle-ci ne pourra pas passer, je le dis, par le Hamas qui est un groupe terroriste prônant la destruction d'Israël. Je parle d'une négociation entre les représentants légitimes des Palestiniens, l'Autorité palestinienne, les Israéliens et les acteurs de la région. Même quand c'est extrêmement difficile et quand on voit des positions qui paraissent irréconciliables, il n'y a pas d'autre solution que la diplomatie et le dialogue politique pour mettre fin à des conflits.

Recueilli par Corinne Laurent

L'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont officiellement reconnu, mardi 28 mai, l'État de Palestine dans le but d'avancer, selon elles, vers la paix au Proche-Orient. Cette décision a mis en fureur les autorités israéliennes. De son côté, le gouvernement français continue d'affirmer que les conditions ne se prêtent pas à une telle reconnaissance.



Agnès Levallois
Vice-présidente de l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient
(Source photo : A. Levallois)

C'est le préalable à toute solution pour envisager la suite

La Norvège, l'Espagne et l'Irlande viennent de reconnaître l'État de Palestine. La France ne s'est pas associée à cette démarche. C'est dommage, cela aurait permis de lui donner encore plus de poids. Depuis des années, les dirigeants français affirment être en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien, mais *« le moment venu »*, précisent-ils – sans jamais définir ce que cela signifie –, et toujours en expliquant que ce *« moment »* n'est pas venu. Or, si ce n'est pas aujourd'hui, quand ?

On entend que reconnaître la Palestine serait donné une victoire au Hamas. Cela n'a aucun sens. La reconnaître est avant tout un moyen de revenir au droit international. On voit aujourd'hui avec les procédures lancées par la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de justice (CIJ) qu'il y a un appel à ce droit. La reconnaissance d'un État palestinien va au-delà d'une simple décision symbolique. Elle exerce une pression sur Israël pour l'amener à accepter cette idée.

C'est le préalable à toute solution pour envisager le jour d'après. Or, aujourd'hui, ceux qui s'opposent à cette reconnaissance de la Palestine, ce sont les pays occidentaux. En France, on est typiquement dans le *« en même temps »* de notre président, qui d'un côté peut envoyer un signal positif avec le vote de la France pour la reconnaissance de la Palestine à l'ONU, et le lendemain envoyer un signal qui ne va pas dans le même sens en disant que ce n'est pas le moment pour que l'État français la reconnaisse.

Je pense que reconnaître cet État palestinien remet fondamentalement en cause le statu quo que tout le monde a admis depuis des dizaines d'années, en acceptant que les résolutions de l'ONU ne soient pas respectées, y compris à propos de la colonisation. Cette reconnaissance permettrait de prendre des mesures claires contre la colonisation.

La colonisation a permis à Israël d'empêcher la création d'un État palestinien.

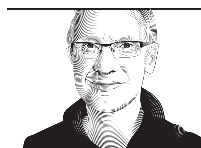
Cela fait partie d'un ensemble cohérent qui est de dire que le statu quo n'est plus acceptable, puisqu'il va à l'encontre du droit international.

Toutefois, la reconnaissance ne réglera pas tous les problèmes. Les accords d'Oslo de 1993 prévoyaient une période de cinq ans, au terme de laquelle un État palestinien devait être proclamé. Mais aucun mécanisme de contrôle n'a été mis en place, et dans le même temps, la colonisation a repris de plus belle. Ceux qui aujourd'hui sont contre cette reconnaissance disent que les choses doivent se faire progressivement. Oslo a démontré que cette démarche est catastrophique, et aboutit à l'effet inverse. La colonisation a permis à Israël d'empêcher la création d'un État palestinien. Il faut donc adopter une autre démarche qui consiste à reconnaître dès maintenant cet État.

Recueilli par Camille Stineau

vu par Rémi Malingrëy





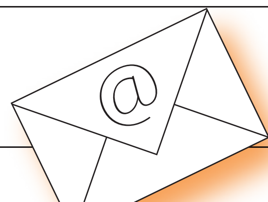
billet

Alain Rémond

Jusqu'à quatre

J'apprends, grâce à un article paru dans la revue américaine *Science*, relayé par *Géo*, que les corbeaux savent compter jusqu'à quatre. Attention, on ne dit pas qu'ils font un, deux, trois, quatre, comme vous et moi. On est dans la science, là, et vous pensez bien que les scientifiques qui sont arrivés à cette conclusion ont mis au point une série d'expériences hypercompliquées, comme quoi, au final, incroyable mais vrai, ils sont en mesure d'affirmer que, ben oui, les corbeaux, d'une façon ou d'une autre, savent bel et bien compter jusqu'à quatre. Pourquoi seulement jusqu'à quatre ? Ah, ça, on ne sait pas. Apparemment, à cinq, il y a un truc qui bloque. Bon, même s'il reste coincé à quatre, je prends, on ne va pas chipoter. Vous allez me demander à quoi ça lui sert, de compter jusqu'à quatre. Eh bien, par exemple, à savoir monter les escaliers quatre à quatre. C'est juste un exemple. De toute façon, là n'est pas la question. Ce qui suffit à mon bonheur, c'est d'apprendre qu'il sait compter jusqu'à quatre. Ce qu'il en fait, ça m'est égal. Ça le regarde. Parce que, de vous à moi, les occasions de se réjouir se font rares. Tout ce qu'on voit, tout ce qu'on lit, tout ce qu'on entend : de pire en pire. Et en plus, comme si ça ne suffisait pas, il pleut. Et ça commence à bien faire. Alors, le corbeau qui sait compter jusqu'à quatre, je le bénis. C'est mon talisman. Et… ah, bougez pas, en voilà un qui se pose sur mon balcon. Excusez-moi, je vous laisse.

courrier



Vos réactions par courrier : 18 rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. **Par courriel :** lecteurs.lacroix@groupebayard.com. **Sur le site :** www.la-croix.com

Le devoir d'informer

Merci de nous rappeler, dans votre édition du 23 avril *« Le Sahel, désert de l'info »*, l'importance du devoir d'informer partout dans le monde ; ce dernier est fondamental pour promouvoir la liberté d'expression indispensable à une stimulante vie démocratique qui repose sur la qualité de l'information et du débat. Ce n'est donc pas étonnant que la dictature malienne, incapable de relever les défis affectant son pays, interdise à la fois les partis politiques et la liberté de la presse. Ceci doit nous interroger sur la dérive totalitaire d'élites en partie formées par un Occident que les nouveaux pouvoirs rejettent. Ils manipulent les opinions avec un prétexte qui ne devrait plus servir après plus de soixante ans d'indépendance, celui de la dénonciation du colonialisme. Il n'en reste pas moins que nous sommes rejetés pour diverses raisons, certaines compréhensibles comme un désir de revanche par rapport à d'anciennes dominations et humiliations, d'autres opportunistes comme la nouvelle donne géopolitique qui permet de tirer parti de la situation actuelle. Malheureusement, tout ceci n'est pas porteur de politiques durables reposant sur un dialogue permettant de coconstruire avec des partenaires fiables un devenir impliquant leurs peuples.

Jean-Claude Devèze

Violence des jeunes

Quand la violence des jeunes se multiplie, parfois à l'image des adultes, il est temps de surmultiplier les occasions de rencontres dans les quartiers : sport, maison des jeunes… Bien sûr, il faut punir, mais c'est une solution bancale. Dans le temps, il y avait les patronages. Et l'avantage était que c'était peu coûteux, sinon gratuit.

J.-M. de Lapasse

Voiture électrique

Les bornes d'alimentation électrique fleurissent dans nos villes et nos campagnes, ce n'est pas fini, peu s'en faut. Parallèlement, de nombreux signaux annoncent un fort ralentissement de la voiture électrique. Des constructeurs européens (particulièrement Peugeot) ou américains militent contre le tout électrique avec tous les arguments que l'on connaît. Des loueurs de voitures et d'une façon générale le marché du neuf changent de cap. Seuls les producteurs chinois poursuivent leurs surproductions, encombrant ports et parking de véhicules invendus. Depuis plus d'une décennie, les taxis parisiens accordent leur préférence aux véhicules hybrides, aux dépens des thermiques ou des électriques purs. S'est-on demandé pourquoi ? L'Europe après les élections de juin persistera-t-elle dans ses objectifs concernant la fin des moteurs thermiques ? Dans ce contexte qui s'amplifie, multiplier les bornes électriques est inutilement coûteux en euros et en places de stationnement.

Patrick Tachoires

La forêt

Dans l'édition du 22 avril, *La Croix* nous livre une tribune et une chronique qui concernent la forêt. Philippe Gourmain *(coprésident de La Belle Forêt et ancien président des Experts forestiers de France, NDLR)* évoque sa gestion face au changement climatique et Lucile Schmid souligne son rapport à la biodiversité. Ces deux publications me renvoient à une troisième, connue grâce à *La Croix*, *La Forêt, histoire, usages, représentations et enjeux* de Stéphanie Thiébault, directrice de recherche au CNRS (CNRS Éditions, 2023). Certes, il n'est pas littéraire mais facile à lire, sans idéologie ni vulgarisation béate. Le titre complet en résume le sujet. C'est un rapport historique, artistique et civilisationnel, qui informe le béotien, ravit l'observateur et contente l'historien. Qui sait que le risque de déforestation est un problème récurrent dans l'histoire ? Que l'expression « eaux et forêts » revient à Philippe Auguste (ordonnance de 1219), et son intérêt conforté par Philippe Le Bel (1291) puis Philippe de Valois (1346) ? Que l'état actuel de nos forêts doit beaucoup à Colbert (1669) ? Ce livre a été une découverte pour celui qui n'a jamais approfondi le sujet et aide à comprendre les préoccupations écologiques (non radicales) actuelles, il mérite d'être connu, c'est avec enthousiasme que je m'en fais le promoteur (sans retour financier ou autre évidemment !).

Philippe Drevon

Après trente ans de démocratie, ces Sud-Africains déçus par l'ANC



Les Sud-Africains sont appelés à élire leurs représentants nationaux et régionaux ce mercredi 29 mai. Un scrutin sur fond de crise économique et difficultés sociales.

Pour la première fois, le parti de Nelson Mandela, au pouvoir depuis 1994, pourrait perdre la majorité absolue.

Johannesburg
De notre correspondante

À la veille du scrutin, le Congrès national africain (ANC) a sorti le grand jeu pour son dernier rassemblement politique. Dans le stade de Soweto, faubourg de Johannesburg, construit pour la Coupe du monde de 2010, des dizaines de milliers de militants ont fait le déplacement. Ils descendent par flots des bus d'où dépassent des drapeaux aux couleurs vert, noir et or du parti.

Une démonstration de force indispensable pour Siyabonga Zulu, volontaire de 32 ans : *« Nous voulons affirmer que l'ANC restera au pouvoir pour toujours. Le parti nous a tirés de la pauvreté, et c'est le seul qui peut nous permettre d'améliorer le pays. Ceux qui critiquent ont oublié comment c'était avant. »* Le rappel des inégalités de l'apartheid a été l'un des arguments moteurs de la campagne de l'ANC, mais il peine de plus en plus à convaincre.

Après trente ans d'ANC au pouvoir, beaucoup de Sud-Africains estiment qu'il n'y a pas eu assez de changements. La nation arc-en-ciel est toujours le pays le plus inégalitaire au monde, selon la Banque mondiale, avec plus de la moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Un tiers des Sud-Africains est à la recherche d'un emploi, un chiffre qui grimpe à 59,7 % pour les moins de 25 ans, ceux que l'on appelle en Afrique du Sud les *born free*, les « nés libres » (après la fin de l'apartheid). *« Le gouvernement ne fait pas assez pour nous*, regrette Sinenhlanhla Sibeko, 20 ans. *Ils promettent toujours des emplois, mais nous n'avons aucune opportunité. »*



L'ANC, parti historique qui détient la majorité absolue depuis trente ans est de plus en plus critiqué. Beaucoup de Sud-Africains lui reprochent d'avoir participé à creuser les inégalités. Michele Spatari/AFP

> *Un tiers des Sud-Africains est à la recherche d'un emploi, dont 59,7 % pour les moins de 25 ans.*

Les inégalités sont aussi spatiales. De nombreux Sud-Africains noirs vivent toujours dans les townships, ces grands quartiers construits pendant l'apartheid pour loger les travailleurs noirs en bordure des villes. Selon le dernier recensement, effectué en 2022, 8 % des Sud-Africains vivent dans des cabanes en tôle. Un chiffre considéré comme sous-évalué. Quoi qu'il en soit, l'ambitieuse politique de construction de logements, lancée par le gouvernement dès 1994, n'a pas permis de résorber cet habitat précaire, d'autant que l'effort s'est ralenti ces dernières années.

Ncedisi Makhubela, informaticien au chômage depuis dix ans, partage deux cabanes avec sa famille nombreuse, à Soweto. Ce soir-là, le dîner se compose de quelques pommes de terre et d'un oignon, cuit sur un feu de bois à l'extérieur. *« Après trente ans d'ANC, on vit toujours dans ces conditions. Regardez la maison qui est derrière moi, elle a été construite par le régime d'apartheid, et elle est toujours debout, alors que certaines maisons construites par l'ANC ont déjà des fuites d'eau. »* Une exaspération qui l'a poussé, comme de plus en plus de Sud-Africains, à prendre ses distances avec le parti de la libération. Les sondages prédisent tous une perte de la majorité absolue pour l'ANC, une première depuis l'élection de Nelson Mandela en 1994.

Après neuf années de la présidence controversée de Jacob Zuma, entachée d'accusations de corruption, l'arrivée au pouvoir de Cyril Ramaphosa en 2018 avait suscité un regain de confiance pour le parti. Comme un certain nombre de Blancs, Paul Van Der Heigden, 64 ans, avait alors voté pour l'ANC pour la première fois. *« Ramaphosa avait bonne réputation et il était très convaincant. Il a dit qu'il se débarrasserait de ceux qui étaient impliqués dans la corruption. Mais il s'est avéré être une immense déception et un terrible menteur. »*

La corruption, endémique, est devenue particulièrement criante ces dernières années avec la faillite des infrastructures, de plus en plus évidente : en 2023, les Sud-Africains n'ont connu que 30 jours sans coupures d'électricité. Et le répit dont ils profitent depuis deux mois, sans délestages, suscite plus de suspicion que d'enthousiasme. Après trois décennies, ils ont de plus en plus de mal à croire aux promesses du « parti de la libération ».

Joséphine Kloeckner

repères

L'échec annoncé du parti historique

27,6 millions de Sud-Africains sont appelés aux urnes pour élire leurs députés. Ces derniers désigneront ensuite le chef de l'État.

Au pouvoir depuis 1994, le Congrès national africain (ANC) pourrait perdre pour la première fois la majorité absolue.

Crédité de 40 à 45 % des voix, le parti de Nelson Mandela, moteur historique de la lutte contre l'apartheid, est bousculé sur sa droite par l'Alliance démocratique et sur sa gauche par les Combattants pour la liberté économique.

Le délabrement des infrastructures, illustré par d'incessantes coupures d'électricité, a constitué le principal sujet de la campagne.

Polémique nationale sur l'état des fortifications en Ukraine

Le Parlement ukrainien a annoncé le 22 mai la création d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur les conditions de construction des fortifications, dont les faiblesses ont été révélées par la récente offensive russe dans la région de Kharkiv.

Accusations d'inefficacité et de corruption fusent.

Kiev (Ukraine)
De notre correspondant

Dans une Rada habituée au spectacle, l'opposition avait le 22 mai accroché au pupitre du président du Parlement des écriteaux aux slogans évocateurs: *« les fortifications sont la vie des soldats ukrainiens », « la corruption dans les fortifications tue »*. À l'issue d'une journée agitée, l'hémicycle a décidé la création d'une commission d'enquête temporaire sur l'usage de fonds pour les fortifications que l'opposition réclamait à cor et à cri depuis plusieurs mois.

La construction des tranchées, casemates, champs de mines et



d'obstacles antichar qui doivent former les lignes défensives ukrainiennes est depuis le début de l'année sujette à controverse du fait de ses lenteurs et de ses modalités. Mais le débat est arrivé sur le devant de la scène après que l'offensive déclenchée dans la région de Kharkiv par l'armée russe le 10 mai a exposé les fragilités de ces fortifications.

« La première ligne de défense a été construite, mais pas suffisamment bien », a critiqué sur les réseaux sociaux Konstantin Nemitchev, commandant de l'unité ultranationaliste « Kraken », créée au début de l'invasion à Kharkiv. *« Le problème, c'est qu'elle a commencé à être construite deux ou trois mois avant le début de l'offensive (…) Je vous rappelle que la région a été libérée il y a un an et demi. »*

Face à ce constat, la commission parlementaire doit faire la lumière sur les éventuels manquements et malversations qui ont pu grever la préparation des lignes de défense. *« L'opposition va évidemment se saisir de la moindre opportunité pour attaquer les autorités, mais il y a de véritables griefs qui ont notamment émané de l'armée*, note Volodymyr Fessenko, analyste politique basé à Kiev. *C'est aussi un signal pour le président Zelensky, qui avait présenté Kharkiv comme un exemple de travail efficace. »*

Véritablement entamé au début de l'année, l'effort de construction de fortifications implique le terrassement d'au moins trois lignes défensives distinctes sur plus de 3 000 kilomètres de front et de frontière russe. Un chantier titanesque auquel participent l'armée, qui creuse les tranchées les plus proches de la ligne de front, et des entreprises ukrainiennes du BTP chargées de construire les imposantes fortifications en béton armé de la troisième ligne.

Cette implication du privé est synonyme d'une foule de contrats. Selon l'ONG anticorruption ukrainienne Nashi Groshi, des appels d'offres d'un montant total de plus de 21 milliards de hryvnias (environ 480 millions d'euros) auraient été conclus

> ***« C'est un signal pour le président Zelensky, qui avait présenté Kharkiv comme un exemple de travail efficace. »***

pour les seuls mois de février et de mars 2024 pour la construction de fortifications. Trente fois plus que pour l'ensemble de l'année 2023.

Un afflux de financements qui démultiplie les risques de corruption. Trois jours après le début de l'offensive russe dans la région de Kharkiv, l'organisation anticorruption Meja a ainsi pointé du doigt des choix d'entreprises qu'elle juge douteux pour la livraison du bois de construction des tranchées dans la région de Kharkiv. *« Le problème, c'est qu'on ne comprend pas comment ces sociétés sont capables de livrer 40 000 mètres cubes de bois, c'est un énorme volume »*, s'inquiète Anatoli Yarema, avocat auprès de l'organisation Meja ayant participé à l'enquête.

Le gouverneur de la région, Oleh Syniehoubov, s'est justifié dans une interview au média ukrainien *Oukraïnska Pravda* par la contrainte du temps: les vérifications de ces entreprises créées il y a quelques mois seulement auraient, assure-t-il, *« pris au moins un mois et peut-être plus (…) Et pendant ce temps, nous n'aurions pas été capables de respecter le cahier des charges établis par le bureau du président, le cabinet des ministres et, surtout, l'armée »*.

Une réponse insatisfaisante aux yeux d'Anatoli Yerma. *« Si jamais ces entreprises ne remplissent pas leurs obligations et ne livrent pas ce bois, les tranchées ne pourront pas être finies »*, affirme l'avocat. Car si la corruption dans le secteur forestier est de notoriété publique, l'invasion russe en a fait une question de sécurité nationale.

Fabrice Deprez

Les proches d'une Thaïlandaise antiroyaliste morte en prison demandent des comptes

Netiporn Sanesangkhom dite « Bung », 28 ans, est morte en détention provisoire après une longue grève de la faim.

L'avocat de la famille relève des anomalies dans son dossier médical.

Bangkok (Thaïlande)
De notre correspondant



Du flou et des comptes à rendre. Deux semaines après la mort de Netiporn Sanesangkhom dite « Bung », ses proches souhaitent éclaircir les circonstances qui ont conduit au drame. Mi-mai, la militante thaïlandaise de 28 ans est victime d'un arrêt cardiaque après une grève de la faim. Elle refusait de s'alimenter depuis le 27 janvier, au lendemain de son placement en détention provisoire. Accusée du crime de lèse-majesté, la jeune femme militait pour une réforme du système judiciaire et la libération des prisonniers politiques.

La semaine passée, l'avocat de la famille, Me Nutcharus, a fait état d'incohérences sur l'heure de réanimation dans le dossier médical fourni par l'hôpital pénitentiaire. Plus tôt, il avait déclaré que le tube respiratoire, placé par erreur dans son œsophage au lieu de sa trachée, aurait pu contribuer à son décès. Alors que la famille réclame les vidéos de surveillance précédant son arrêt cardiaque, les autorités pénitentiaires les lui refusent – certifiant que tout a été fait pour lui sauver la vie.

« Elles invoquent des raisons de sécurité, peste un ami de la défunte, suspicieux. *En réalité, il n'y avait sans doute pas de médecin compétent sur le terrain au moment de l'incident. »* Dans les cercles militants, on soupçonne des manquements à son observation médicale. Idem du côté des associations de défense des droits humains, s'interrogeant sur *« la qualité des traitements qu'elle a reçus »*. Human Rights Watch, qui évoque *« une possible négligence de la part des responsables de la prison »*, appelle ainsi les autorités thaïlandaises à mener *« une enquête impartiale et transparente »*, ce que le premier ministre Srettha Thavisin a promis de faire.

Si les grèves de la faim chez les militants antiroyalistes ne sont pas rares, c'est la première fois que l'un d'eux succombe. À la tête d'un groupe de jeunes favorables à une réforme de la monarchie, Bung était considérée comme une radicale. Chevronnée, cette fille de juge au verbe haut avait déjà, en 2022, séjourné en prison, où elle avait aussi observé une grève de la faim (de deux mois) avant d'être libérée sous caution. La raison de son incarcération ? Elle avait brandi une pancarte demandant si les cortèges royaux causaient ou non des désagréments aux habitants de Bangkok.

La Thaïlande possède l'une des lois de lèse-majesté les plus strictes au monde.

La Thaïlande possède l'une des lois de lèse-majesté les plus strictes au monde : quiconque critique l'institution est puni de trois à quinze ans de prison. Cette législation a été réactivée face aux grandes manifestations de la jeunesse en 2020, qui remettaient en cause la monarchie. Près de 2 000 personnes ont été inculpées, dont 272, comme Bung, pour lèse-majesté, selon l'ONG Thai Lawyers for Human Rights (TLHR).

La jeune militante est morte pile un an après les élections législatives du 14 mai 2023. Le scrutin, remporté par le Move Forward, parti de la jeunesse, avait fait souffler un vent d'optimisme. Mais cette formation politique, la seule à vouloir toucher à la monarchie, a finalement été empêchée de gouverner. Lundi 27 mai, une mère de 24 ans a été jetée en prison pour avoir commenté sur Facebook une photo retouchée du roi, d'après TLHR. *« Bung repose en paix,* poursuit l'étudiant en droit. *Ses idées continueront à vivre et à résonner pour les générations à venir. »*

Valentin Cebron

Contre l'immigration clandestine, le gouvernement suédois pousse à la délation

Une proposition de loi portée par le gouvernement de droite vise à obliger les travailleurs du secteur public à dénoncer à la police les personnes sans papiers avec lesquelles ils seraient en contact.

Enseignants et médecins s'y opposent.

Stockholm (Suède)
De notre correspondante

Arrivé au pouvoir en automne 2022 grâce au soutien de l'extrême droite, le gouvernement d'Ulf Kristersson veut à tout prix accélérer la chasse aux clandestins. Mais sa proposition phare – obliger les fonctionnaires à dénoncer les sans-papiers avec qui ils seraient en contact – se heurte à une opposition frontale de toutes les branches du secteur public. Soignants et enseignants ont d'ores et déjà appelé à la *« désobéissance civile »* à l'heure où la toute première mission d'information commence ce mercredi 29 mai au Parlement. Plus de 4 000 professionnels de santé – médecins, infirmiers, sages-femmes – ont signé une tribune en décembre dernier dans le journal *Aftonbladet* pour affirmer que, en aucun cas, ils ne dénonceront leurs patients sans papiers à la police ou aux services de l'immigration. Il y va de leur conscience professionnelle et du serment d'Hippocrate.

« Cette loi serait extrêmement préjudiciable pour les individus, les professionnels, et la société dans son ensemble », s'alarme Hannah Laustiola, secrétaire générale de la section suédoise de Médecins du monde. Le risque : que les personnes en situation irrégulière renoncent à se soigner ou demander de l'aide de peur d'être expulsées. De quoi aggraver leur état de santé, risquer la propagation de maladies infectieuses, les marginaliser encore davantage. Pour les soignants, les dilemmes éthiques rendraient inhumain le travail au quotidien : *« À quel moment du processus de soins les médecins doivent-ils informer les patients qu'ils vont appeler la police ?,* s'interroge



Hannah Laustiola. *Au moment où ils annoncent à une petite fille qu'ils doivent lui retirer son appendice ? À l'arrivée d'une mère en train d'accoucher ? Est-ce que les gens seront arrêtés à la sortie de l'hôpital par la police ? »*

« Nous n'avons pas choisi ce métier pour faire de la surveillance et de la délation », s'insurgeait Johanna Astrand, présidente du Syndicat des enseignants, lors d'une manifestation organisée à la rentrée 2023. *« La police fait son travail, nous le nôtre : il est important dans un État de droit comme la Suède que chacun garde son rôle. »* Le 24 mai, le comité éthique des enseignants a jugé la proposition de loi du gouvernement *« incompatible avec la mission pédagogique des professeurs »*, pointant du doigt le risque de rupture du contrat social sur lequel est fondée l'institution scolaire. Et de conclure : *« Tous les enfants ont droit à une éducation, point à la ligne. »*

Les bibliothécaires, le personnel administratif des régions et des municipalités, les services sociaux, mais aussi l'Église de Suède ont fait part de leurs très vives inquiétudes. Certains juristes estiment que cette proposition de loi pourrait aller à l'encontre des engagements internationaux pris par Stockholm. La ministre de l'immigration, Maria Stenergard, assume la méthode pour atteindre son objectif d'*« éradiquer la société de l'ombre »*, évoquant simplement de *« possibles exceptions »*. Pour l'heure, rien n'a été dit sur les potentielles sanctions auxquelles pourraient s'exposer les fonctionnaires récalcitrants.

Carlotta Morteo

essentiel

Hong Kong
Six arrestations pour des messages en ligne

La police de Hong Kong a dit avoir arrêté six personnes, mardi 28 mai, en vertu de la nouvelle loi sur la sécurité nationale pour *« publication de messages avec une intention séditieuse »*. L'une des suspectes est déjà en détention provisoire dans une prison pour femmes à sécurité maximum. Cette loi prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à la perpétuité pour cinq catégories de crimes, dont la trahison, l'insurrection, l'espionnage, le sabotage et l'ingérence extérieure.

États-Unis
Dernière ligne droite au procès de Donald Trump

Donald Trump est revenu mardi 28 mai au tribunal de New York pour les plaidoiries finales de son procès, dernier acte avant que les douze jurés se retirent pour décider d'un verdict historique. L'ex-président des États-Unis fustige *« un procès qui n'aurait pas dû avoir lieu »*. Selon l'accusation, le 45e président des États-Unis s'est rendu coupable de falsifications de documents comptables de son groupe d'entreprises, la Trump Organization, pour cacher un paiement de 130 000 dollars à l'actrice de films pornographiques Stormy Daniels afin d'éviter un scandale sexuel à la toute fin de sa campagne présidentielle de 2016.

2,5
millions de comprimés de captagon saisis en Irak

Les autorités irakiennes ont annoncé mardi 28 mai la saisie de 2,5 millions de comprimés de captagon, une drogue de la famille des amphétamines. Bagdad annonce régulièrement la saisie d'importantes quantités, dont une grande partie traverse la frontière poreuse de 600 kilomètres avec la Syrie, déchirée par la guerre. La Syrie est devenue le principal producteur et exportateur de captagon, qui fait l'objet d'un trafic dans tout le Moyen-Orient.

Cx sur la-croix.com
Le calvaire d'Esther Yahely, mère de l'otage franco-israélien Ohad Yahalomi

demandez le programme

Le libre-échange ne fait plus recette

La Croix a analysé les programmes des principales listes candidates pour le scrutin du 9 juin. En matière économique, protectionnisme et souveraineté ne sont plus des gros mots et de nombreuses propositions de régulation se rejoignent.



L'économie est-elle finalement le sujet sur lequel s'accordent ou se rapprochent les huit principaux candidats têtes de liste aux élections européennes? Spontanément, notre réponse aurait été négative. Et pourtant, une plongée dans les programmes montre que, bien souvent, les positions des uns et des autres sur des dossiers clés du moment se rejoignent sur le fond. Évidemment, il y a des nuances, voire de claires différences. Mais sous la pression de la puissante production chinoise et alors que l'économie européenne décroche face aux États-Unis, les mots *«souveraineté»* et *«protectionnisme»* reviennent dans les argumentaires de la plupart des candidats.

Les accords de libre-échange au centre des critiques

Plusieurs têtes de liste se retrouvent dans la mise en cause des accords de libre-échange. Elles dénoncent unanimement le projet d'accord avec le Mercosur, organisation qui rassemble plusieurs pays d'Amérique du Sud. Pour le reste, la candidate de la majorité présidentielle, Valérie Hayer, est la seule à défendre le Ceta, l'accord avec le Canada entré en vigueur en 2017.

Le Rassemblement national (RN) défend l'instauration d'un moratoire sur la négociation de nouveaux accords et le respect d'un principe de *«réciprocité»*, autrement dit: *«Imposer aux importations le respect des normes environnementales et sociales européennes.»* C'est exactement l'objectif des clauses miroirs déjà défendues par les macronistes ces dernières années à Bruxelles.

Une idée que partage aussi François-Xavier Bellamy chez Les Républicains (LR): bien que s'opposant au Ceta, il dit ne pas être opposé au libre-échange. *«Les Républicains rejettent certains accords au nom de la protection de l'économie, là où chez les écologistes, par exemple, ça sera davantage pour des raisons environnementales»*, précise Émilien Houard-Vial, enseignant à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Les écologistes, justement, à travers la voix de Marie Toussaint, estiment eux aussi que les clauses miroirs sont *«indispensables»*, mais veulent aller plus loin en inventant une *«politique commerciale juste»*.

Raphaël Glucksmann, candidat Place publique/Parti socialiste plaide également pour des clauses miroirs et propose de sortir l'agriculture des accords. Il assure vouloir rompre avec le *«libre-échange généralisé»* sans pour autant cesser les relations commerciales.

Le parti d'extrême droite Reconquête! entend acter la fin du libre-échange et compte instaurer un moratoire sur le volet agricole des récents accords conclus avec le Canada, la Nouvelle-Zélande et le Chili. Le Parti communiste (PCF) souhaite également remettre en cause les accords et imposer des clauses miroirs pour ceux qui ont été déjà négociés, et en sortir les questions agricoles. Enfin, La France insoumise (LFI) veut mettre fin aux accords.

> *«La pandémie, puis la guerre en Ukraine ont mis en lumière les vulnérabilités économiques de l'Europe.»*

Sur ce sujet, la campagne française se démarque de la campagne allemande. *«Pour la plupart des partis allemands, il est incompréhensible de s'opposer aux accords dans le contexte actuel. Ils voient par exemple dans l'accord avec le Mercosur un moyen de diversifier les ressources en minerais stratégiques, tel le lithium, indispensable à la transition écologique»*, souligne Marie Krpata, chercheuse à l'Institut français des relations internationales (Iris).

Muscler la politique industrielle

L'Inflation Reduction Act (IRA), ce plan d'investissement massif mis en œuvre par l'administration Biden, depuis 2022, en visant notamment à relocaliser aux États-Unis les industries stratégiques de la transition écologique, inspire plusieurs candidats. L'idée est de rendre l'UE autonome dans des secteurs stratégiques en opérant une réindustrialisation. L'omniprésence de ce sujet dans les débats témoigne de la mutation du logiciel européen. *«Il y a quelques années, rien que le fait de parler de "politique industrielle" à Bruxelles était tabou. Mais la pandémie, puis la guerre en Ukraine ont mis en lumière les vulnérabilités économiques de l'UE»*, remarque Marie Krpata.

Beaucoup prônent un investissement public massif – notamment via un emprunt commun sur le modèle de ce qui avait été initié durant la pandémie – pour encourager les industries dans le secteur de la transition écologique à rapatrier et à développer leur activité sur le sol européen. C'est ce que proposent les écologistes, les socialistes, les macronistes, les Insoumis et les communistes.

Certains y ajoutent la mobilisation de l'épargne. Des subventions et commandes publiques destinées en priorité aux entreprises européennes et la préférence européenne dans les marchés publics sont d'autres outils envisagés. Ainsi que des aides conditionnées à des engagements de relocalisation ou de soutien à la transition écologique.

Tous les candidats plaident pour un assouplissement du cadre des aides d'État afin de permettre à chaque nation de soutenir des entreprises dans les secteurs stratégiques. Raphaël Glusckmann (PS/Place publique) émet néanmoins une nuance en prévoyant de réserver 10 % des aides d'État à des projets à l'échelle européenne. En matière d'investissement public, François-Xavier Bellamy se distingue. Le candidat LR entend apporter une réponse à l'IRA, mais sans passer par l'endettement public commun. Pour lui, seule l'épargne privée, via la création d'un livret d'épargne européen, devrait être sollicitée. Jordan Bardella évoque de son côté un *«fonds souverain»* constitué à partir de l'épargne des Français.

Le projet d'un ISF européen apparaît aussi comme un moyen de financer la transition. Les écologistes, les socialistes, les Insoumis et les communistes y sont favorables. La majorité présidentielle soutient un projet de taxation des *«ultra-riches»*, mais à condition que ce soit à l'échelle internationale et non européenne.

Les Républicains s'opposent à un projet d'ISF européen. Tout comme Marion Maréchal, pour Reconquête, et Jordan Bardella, pour le RN. Les deux candidats d'extrême droite estiment, en effet, que la fiscalité ne doit pas être une *«compétence européenne»*.

Commerce, se défendre face à la Chine

Si tous n'emploient pas explicitement le terme *«protectionnisme»*, dans les faits, la totalité des candidats défend l'usage d'outils de protection de l'économie européenne. Ainsi plusieurs d'entre eux envisagent une augmentation des droits de douane en cas de guerre commerciale, notamment Valérie Hayer. Mais pour Marion Maréchal, François-Xavier Bellamy, Manon Aubry, Léon Deffontaines (PCF), Jordan Bardella et Raphaël Glusckmann, il faut agir sans attendre, dès maintenant.

Une autre proposition se retrouve également d'un programme à l'autre: la taxe carbone aux frontières, que plusieurs souhaitent étendre et considèrent comme un outil de protection. C'est le cas par exemple de LR, du RN, des écologistes, des socialistes et de Renaissance.

Les Insoumis veulent, eux, remplacer ce mécanisme par une taxe contre le *«dumping écologique et social»* aux frontières, qui s'appliquerait *«à tous les secteurs d'activité, incluant à la fois les matières premières, les produits finis et semi-finis»*. Les Insoumis appellent d'ailleurs à *«utiliser tous les outils (taxes, normes, quotas, interdiction…) pour protéger l'industrie européenne de la concurrence déloyale»*.

Alban de Montigny

Demain Défense, un renforcement en ordre dispersé

 **sur la-croix.com**
Retrouvez l'ensemble de nos articles consacrés aux élections européennes

Des députés de gauche s'élèvent contre le texte sur la fin de vie

Plusieurs députés socialistes, écologistes ou communistes, prennent position contre le texte sur l'aide à mourir, allant à l'encontre de la grande majorité des élus de leurs groupes.

Un député communiste en une du quotidien *L'Humanité*? L'exercice ne paraît pas inhabituel. La présence à ses côtés du vice-président de la Conférence des évêques de France (CEF), en revanche, l'est davantage. À l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et à la fin de vie à l'Assemblée nationale, lundi 27 mai, le journal a fait dialoguer l'élu PCF Pierre Dharréville avec Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours. *« Ne faudrait-il pas donner la parole aux Français, sur un sujet aussi essentiel, par exemple sous la forme d'un référendum ? »*, s'y interroge le porte-parole de la CEF à propos de la fin de vie. *« Cette loi pourrait produire sa propre dynamique en induisant une forme d'incitation »* au suicide pour les plus faibles, craint pour sa part le député des Bouches-du-Rhône, qui redoute également qu'une fois la loi votée, *« on élargisse toujours plus les critères »* de l'aide à mourir.



Les débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur la fin de vie ont commencé le lundi 27 mai. Christophe Petit Tesson/EPA/MaxPPP

> *« Le point commun » des organisateurs de la réunion des indécis « est leur foi chrétienne ».*

Des colonnes de *L'Huma* à celles de l'Assemblée nationale, Pierre Dharréville ne cache pas son hostilité au texte, et assume sa *« nage à contre-courant »* à gauche. Il dénonce une loi *« sous influence libérale »* qui propose une vision de la *« société »*, de la *« République »*, de l'*« humanité »* dans laquelle il peine à se reconnaître.

Début avril, le parlementaire a organisé, avec plusieurs députés de son bord, une réunion informelle intitulée « La fin de vie et la gauche, entre certitudes et malentendus », qui invitait l'ensemble de son camp à prendre *« le temps d'en parler »*. Parmi les participants qui assument leur divergence d'opinions, on trouve le président du groupe communiste André Chassaigne, les socialistes Dominique Potier et Cécile Untermaier et l'écologiste Lisa Belluco.

« Voter ce texte n'est pas une évidence et ne me semble pas naturellement de gauche, explique la députée écologiste de la Vienne. *D'un point de vue éthique, je suis mal à l'aise avec le fait d'exprimer que ce que l'on veut pour la société, c'est l'aider à mourir. »*



Cécile Untermaier, *« pas opposée mais très réservée »*, partage ces inquiétudes. *« Je suis très vigilante au contexte dans lequel s'examine ce projet de loi : l'hôpital en crise, les Ehpad en difficulté, les déserts médicaux qui se multiplient… »* liste la députée PS de Saône-et-Loire. Les deux élues pointent les *« risques de dérives »* pour les personnes les plus précaires qui, en l'absence d'une offre de soins abordable, feraient le choix *« par défaut »* d'une aide à mourir. Ces voix s'élèvent alors que le consensus règne à gauche.

Les membres de La France insoumise sont *« favorables à la version du texte sortie de la commission spéciale »*, assure l'élu LFI Hadrien Clouet, qui y a siégé. Les socialistes ont rappelé dans un communiqué vouloir *« faire de l'aide à mourir un vrai droit »*.

« Chacun votera en conscience », indique la députée Christine Pirès-Beaune, qui estime que *« la très grande majorité du groupe PS »* est en faveur du texte. Même liberté de vote, et même unité affichée chez les Verts, même si *« certains se posent des questions, sans en parler publiquement »*, témoigne Lisa Belluco.

« Le point commun » des organisateurs de la réunion des indécis, début avril, *« est leur foi chrétienne »*, avance Hadrien Clouet. S'il estime qu'il *« ne faut pas les réduire à cette dimension spirituelle »*, le député insoumis constate qu'il y a *« plus de personnes croyantes chez les opposants au texte »*, ce qui lui *« paraît cohérent »* avec les positions exprimées par les cultes. Derrière la figure du catholique de gauche Dominique Potier, l'engagement de Pierre Dharréville à la Jeunesse ouvrière chrétienne est également remis sur le devant de la scène. *« Mon histoire est connue et j'en suis fier. Je regrette en revanche d'avoir à m'en justifier et qu'on l'utilise pour discréditer la parole politique, celle d'un élu de la République, que je porte »*, s'insurge-t-il. Lisa Belluco, qui *« suppose »* que son éducation religieuse *« influe »* sur son propre choix, conteste toute *« revendication »* et réaffirme que *« les questions posées, qu'elles le soient par des croyants ou non, sont légitimes »*. *« Personnellement, je ne suis pas croyante*, objecte Cécile Untermaier. *Mes réserves ne s'inscrivent pas dans une démarche religieuse, mais sociale. »* L'élue de gauche *« ne sait pas encore »* ce qu'elle fera lors du vote solennel sur le texte, le 11 juin prochain.

Paul de Coustin

repères

Les chiffres du débat à l'Assemblée nationale

Quelque 3 300 amendements ont été déposés pour l'examen en première lecture du projet de loi sur la fin de vie, qui a démarré lundi 27 mai dans l'hémicycle.

Le texte se présente en deux volets, l'un consacré à l'ouverture d'une aide à mourir, qui fait débat, et l'autre aux soins palliatifs, dont le renforcement est unanimement réclamé.

L'Assemblée nationale a prévu deux semaines de discussions. Le vote doit avoir lieu le 11 juin, avant la transmission du texte au Sénat à la rentrée.

Le gouvernement ayant écarté toute procédure accélérée, l'examen du texte pourrait durer jusqu'à l'été 2025.

Les nouveaux défis de l'éducation populaire

La ville de Poitiers organise, du 30 mai au 1er juin, les deuxièmes Rencontres nationales de l'éducation populaire.

Cet événement, qui réunira acteurs associatifs et publics, entend donner de la visibilité aux actions de l'éducation populaire, l'inscrire dans le débat public et appréhender ses enjeux.

L'éducation populaire peut-elle apporter des réponses aux crises sociales, démocratiques et écologiques qui traversent notre société? La question sera au cœur des échanges entre associations et collectivités locales lors des deuxièmes Rencontres nationales de l'éducation populaire, organisées à Poitiers du 30 mai au 1er juin.

Tables rondes, animations mais aussi atelier de coconstruction d'une proposition de loi, cette deuxième édition portera notamment sur l'accès aux droits dans les quartiers populaires, le monde rural et l'outre-mer. *«Ce sont des territoires où l'accès aux droits éducatifs, culturels et citoyens recule et où l'éducation populaire a un rôle à jouer»*, explique Léonore Moncond'huy, la maire écologiste de Poitiers, à l'initiative de l'événement.

Longtemps soutenu par l'État, le mouvement d'éducation populaire n'est plus une priorité des politiques publiques.

Très investie sur ces questions, l'élue mène une réflexion avec les acteurs de sa ville, notamment depuis les émeutes de l'été 2023, sur la manière d'accompagner les jeunes en dehors du cadre scolaire. *«Il s'agit pour les collectivités de s'interroger sur ce qu'elles peuvent proposer aux jeunes pour transformer leur colère en projets et retisser du lien social dans des espaces de mixité apaisée, dès le plus jeune âge.»*

Issue des mouvements ouvriers et républicains du XIXe siècle, l'éducation populaire, qui englobe les universités du même nom, les animations socioculturelles et sportives mais aussi les centres sociaux, est un courant qui cherche *«à former des citoyens complets, au-delà du citoyen votant,* résume Emmanuel Porte, chargé de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). *C'est un vaste mouvement, avec des traditions chrétiennes et laïques, dont le point commun est de proposer des activités avec une pédagogie active qui part du principe que, pour apprendre des choses, il faut être acteur de son apprentissage et faire partie d'un collectif. Il ne s'agit pas d'apprentissages scolaires, mais d'apprentissages de savoir-être et de savoir-vivre que l'on retrouve dans le scoutisme, l'un des plus anciens modèles d'éducation populaire, ou les colonies de vacances.»*

Longtemps soutenu par l'État, le mouvement, dont se revendiquent 50% des associations, n'est plus une priorité des politiques publiques, selon Arnaud Tiercelin, issu de la Ligue de l'enseignement, coprésident du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep). *«La disparition de la mention "éducation populaire" dans les délégations de ministres ou de secrétaires d'État* (depuis Valérie Fourneyron, dans le gouvernement Ayrault II de 2012 à 2014, NDLR) *est le signe qu'elle n'est plus un axe important. L'enjeu de ces rencontres, c'est de donner à voir ce que l'éducation populaire produit au quotidien pour des publics très diversifiés et notamment les plus fragiles, et comment elle concourt à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités.»*

Alors que les attentes sont de plus en plus fortes à l'égard de l'école, Arnaud Tiercelin rappelle que les jeunes passent une part importante de leur temps dans des espaces organisés à l'initiative des collectivités et des associations et que *«ces activités ne sont pas moins importantes dans leur construction, leur socialisation et leur apprentissage citoyen»*.

Au-delà du manque de moyens, les mouvements d'éducation populaire doivent faire face à la pénurie d'éducateurs, et s'adapter aux nouvelles pratiques des jeunes. Léonore Moncond'huy, dont la ville a été touchée par les émeutes alors qu'elle bénéficie d'un maillage important en maisons de quartier, reconnaît qu'une partie de la jeunesse *«n'est pas assez ou pas du tout touchée»*. *«Aujourd'hui,* abonde Arnaud Tiercelin, *les jeunes fabriquent beaucoup de leurs représentations du monde, d'eux-mêmes et des autres avec les réseaux sociaux et le numérique. Il faut en tenir compte et être à la hauteur de ce nouveau défi, en montrant que l'éducation populaire n'est pas ringarde.»*

Paula Pinto Gomes

L'expression «éthique du numérique» ne fait pas l'unanimité

Le Comité pilote d'éthique du numérique vient d'être pérennisé pour cinq ans, selon un décret publié samedi 25 mai au *Journal officiel*.

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ne va plus s'occuper uniquement des sciences de la vie et de la santé. Ou plutôt, une instance parallèle va exister à ses côtés, partageant les mêmes locaux et le même secrétariat général: le CCNE du numérique. Placé sous l'égide du premier ministre et composé d'une vingtaine de membres à nommer, il prendra le relais d'un comité pilote créé en 2019.

Reconnaissance faciale, métavers, voiture autonome: en cinq ans, de nombreux sujets ont déjà été abordés, sous la forme d'avis de plusieurs dizaines de pages faisant grand cas de principes éthiques comme la transparence, la non-malfaisance, l'équitabilité, le respect de la vie privée… Quoique bien étayés et signés par des spécialistes reconnus, ces avis ont rarement été médiatisés.

La notion d'éthique a beau être consensuelle, elle ne fait pas toujours l'unanimité quand elle s'applique au numérique. *«Le problème de l'intelligence artificielle (IA) n'est pas éthique, ni même technologique, il est politique»*, écrivait ces derniers jours le sociologue du travail Juan Sebastian Carbonell dans *La Croix*. *«La question que l'on devrait se poser n'est pas (seulement) de savoir si l'industrie de l'IA devrait être moralisée ou régulée, mais de décider démocratiquement si certaines technologies devraient tout simplement être développées.»*

L'industrie de l'IA, en particulier, se prête ces temps-ci à une forme d'*«éthique-washing»* qui en agace plus d'un. Claude Kirchner, président de l'ancien comité pilote qui vient d'être pérennisé, se dit conscient de ce piège. *«Justement, le CCNE du numérique pourra servir à outiller les entreprises et les autres organisations avec une réflexion exigeante sur ces enjeux, pour que l'éthique ne soit pas qu'un vernis qui finit par avaliser toutes les innovations.»*

L'industrie de l'IA, en particulier, se prête ces temps-ci à une forme d'«éthique-washing» qui en agace plus d'un.

Alberto Romele, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à Sorbonne-Nouvelle, estime pour sa part que cette expression d'*«éthique du numérique»* n'est pas neutre, et recoupe des réalités différentes selon qui l'emploie. *«Pour les entreprises, c'est du techno solutionnisme; pour les institutions, c'est la mise en place de normes; et pour les chercheurs, c'est une réflexion critique.»* À ses yeux, ce nouveau comité est une alliance entre institutions et chercheurs pour contrer la volonté d'*«hégémonie»* des entreprises sur cette question cruciale: quels seront les outils numériques «éthiques» de demain?

Mélinée Le Priol

essentiel

Justice — Balcon effondré à Angers, l'architecte et le conducteur de travaux condamnés

La cour d'appel d'Angers a condamné mardi 28 mai l'architecte et le conducteur de travaux mis en cause dans l'effondrement d'un balcon, qui avait provoqué la mort de quatre jeunes et blessé 14 autres en 2016 à Angers. Ils avaient été relaxés en première instance. L'architecte, reconnu coupable de blessures et homicides involontaires, a été condamné à trois ans de prison avec sursis et 30 000 € d'amende, le conducteur de travaux à deux ans avec sursis et 1 500 € d'amende.

Assemblée nationale

Les motions de censure sont de retour

La France insoumise déposera *«d'ici à la fin de semaine»* une motion de censure du gouvernement à l'Assemblée nationale, qui devrait être discutée la semaine prochaine, a confirmé mardi 28 mai à l'antenne de Sud Radio le coordinateur du mouvement Manuel Bompard. Celui-ci avait donné un mois au gouvernement pour déposer un projet de loi de finances rectificative, après l'annonce d'économies drastiques pour faire face à la dégradation des finances publiques. Or, le gouvernement a préféré passer par décret. Le Rassemblement national a également annoncé son intention de déposer une motion de censure pour les mêmes raisons.

Cx sur la-croix.com
La vapoteuse, moins dangereuse que la cigarette mais pas «inoffensive»

Les espèces protégées fragilisées par la loi d'orientation agricole

Le projet de loi d'orientation agricole devait faire l'objet d'un vote solennel à l'Assemblée nationale mardi 28 mai.

À la fin des débats, une polémique a éclaté concernant un article qui fragiliserait la sauvegarde des espèces protégées, bien au-delà de l'agriculture.



Une opération de contrôle de la police de l'environnement, au Valtin (Vosges), en 2023.
Jean-Baptiste Bornier/L'Est Républicain/MaxPPP

« Une grave atteinte à la protection des espèces », « une remise en cause brutale et violente »… Les députés de gauche n'ont pas caché leur colère vendredi 24 mai dans la dernière ligne droite de l'examen du projet de loi d'orientation agricole qui devait faire l'objet d'un vote solennel mardi 28 mai.

Les raisons de leur courroux ? L'article 13 que le gouvernement a réécrit par amendement. Il modifie l'approche concernant les sanctions en cas d'atteintes aux espèces protégées et aux habitats naturels : seules les atteintes « intentionnelles » seraient considérées comme des délits et donc sanctionnées pénalement.

Autrement dit, les atteintes pour *« négligences graves »,* ce qui est souvent le cas en matière d'espèces protégées – on détruit rarement volontairement une espèce, mais on lui nuit en supprimant son habitat –, tomberaient. À noter que l'intentionnalité sera par exemple exclue lorsque l'auteur de la destruction dispose d'une autorisation administrative ou d'un document de gestion forestier.
Or ce document, souligne l'ONG Canopée, n'est en rien informatif et prescriptif en matière de gestion des espèces protégées.

Dans tous les cas, et notamment lorsque les faits ont été commis sans intentionnalité, l'amendement prévoit qu'un stage de sensibilisation aux enjeux de l'environnement pourra être demandé à l'auteur. Par ailleurs, l'action publique pourra être éteinte par une transaction proposée par l'administration et homologuée par le procureur de la République.

Les députés dénoncent une mesure qui *« n'avait rien à faire dans une loi d'orientation agricole ».* Sa portée ne se limite pas en effet au cas de l'agriculteur qui a arraché une haie. Au regard de la réécriture de l'article, c'est la sauvegarde des espèces protégées, dans n'importe quel cadre, qui se trouve fragilisée.

France Nature Environnement cite le cas de la destruction d'un arbre à cavités susceptible d'accueillir des chauves-souris dans une forêt bénéficiant d'un plan de gestion. Pour l'ONG, ce sont les forestiers qui ont fait pression pour cet amendement. *« Des groupements forestiers ont été condamnés au pénal dernièrement. La filière était donc favorable à cette réécriture »,* assure Romain Ecorchard, juriste au sein de l'association.

> *Seules les atteintes « intentionnelles » seraient considérées comme des délits.*

Au sein des rangs de la gauche, on dénonce une inversion de la charge de la preuve. *« Dans la hiérarchie du droit, nul n'est censé ignorer la loi. Et c'est au juge de dire la non-intentionnalité de l'atteinte à l'environnement au vu des circonstances. Désormais, c'est l'intentionnalité qui devra être prouvée par le requérant, à savoir la puissance publique, ou un tiers* (une ONG par exemple, NDLR)*»,* explique le député PS Dominique Potier. *« Quand il y a caractérisation pénale d'une action, tout citoyen se montre plus vigilant. Retirer la caractérisation pénale mènera à moins de vigilance »,* ajoute Dorian Guinard, maître de conférences en droit public à Sciences Po Grenoble.

« Si vous restez au statu quo, vous avez des gens qui, pour des délits non intentionnels, sont menacés de trois ans d'emprisonnement ou 150 000 € d'amende », a défendu le ministre de l'agriculture Marc Fesneau. *« Durant les débats s'est développée dans l'opinion une légende rurale : l'impression que les cas d'agriculteurs condamnés lourdement au pénal étaient pléthore. Mais ce discours ne résiste pas aux faits »,* argue Dominique Potier.

Selon un rapport de l'inspection générale de la justice, les infractions au code de l'environnement concernaient 12 753 affaires en 2018. Une minorité semblait avoir été commise dans le cadre agricole, une bonne partie étant pour dépôt sauvage de déchets. Parmi ces affaires, 9 579 ont fait l'objet d'une réponse pénale. Plus précisément, 2 050 ont conduit à des poursuites devant le tribunal de police ou correctionnel. Seuls ces derniers cas ont potentiellement débouché sur de lourdes sanctions allant jusqu'à une peine de prison. *« Il est extrêmement rare qu'un agriculteur se retrouve poursuivi devant un tribunal correctionnel »,* précise Romain Ecorchard.

Ce cadre posé, que va-t-il désormais advenir de l'article 13 ? Le Sénat, qui va prochainement examiner le texte, pourrait le détricoter, espèrent les opposants. Certains chez les écologistes comptent sur le Conseil constitutionnel pour l'invalider. Peu probable, estiment plusieurs juristes. Mais l'article pourrait se fracasser contre le droit de l'Union européenne. Car l'amendement va à l'encontre notamment de la directive européenne relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. Charge donc à la Cour de justice de l'UE de se prononcer.

Alban de Montigny

Sur le bio, de nouveaux objectifs de surface cultivée fixés

Le gouvernement rétropédale sur l'agriculture biologique. Durant les débats autour du projet de loi agricole à l'Assemblée nationale, il avait retiré du code rural un objectif de surface agricole utile cultivée en bio qui n'avait pas été tenu : la surface plafonnait à 10,7 % en 2022 contre les 15 % visés. Le ministère assurait que ce retrait du code rural ne remettait pas en cause l'ambition de monter en puissance sur le bio. Il rappelait ainsi qu'une cible de 18 % en 2027 figure toujours dans la déclinaison nationale de la politique agricole commune (PAC). Mais cette décision avait suscité de vives oppositions dans l'hémicycle. Finalement, l'exécutif a réintroduit dans la loi des objectifs. La surface agricole utile cultivée devra atteindre 21 % en 2030.

---

essentiel

Environnement

La déforestation dans le Cerrado progresse

La déforestation au Brésil de la région du Cerrado, une savane réputée pour la richesse de sa biodiversité, a fortement progressé en 2023 et, pour la première fois, elle a été supérieure à celle de l'Amazonie, selon un rapport de MapBiomas, collectif d'ONG et d'universités brésiliennes, publié mardi 28 mai. Dans le Cerrado, 1,11 million d'hectares ont été détruits, soit une hausse de 68 % en un an. À l'inverse, en Amazonie, la déforestation recule avec 454 300 hectares déboisés.

sur la-croix.com
Un article détaillé

26

jours de chaleur extrême supplémentaires

C'est le nombre moyen de jours de canicule « excédentaires » dus aux émissions de gaz à effet de serre, à travers le monde, qui ont été constatés au cours des douze derniers mois, selon un rapport du centre climatique de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge publié mardi 28 mai. Pour aboutir à ce chiffre, les auteurs ont comptabilisé les jours où des régions ont connu des températures supérieures à 90 % de celles enregistrées sur la période 1991-2020. La grande majorité de la population mondiale a subi des canicules, puisque 6,3 milliards de personnes, soit environ 78 % de l'humanité, ont connu au moins 31 jours de chaleur extrême sur l'année écoulée.

Industrie

Caddie à nouveau placé en redressement judiciaire

Le célèbre fabricant de chariots Caddie, repris en 2022 par le groupe Cochez, a été placé mardi 28 mai en redressement judiciaire. L'entreprise de Dettwiller (Bas-Rhin), qui emploie 110 salariés et tourne au ralenti depuis plusieurs mois, a été placée en observation jusqu'au 2 juillet. Il s'agit depuis 2012 du quatrième redressement judiciaire. L'une des pistes envisagées serait de relancer la production de porte valises pour les aéroports, une activité qui avait été transférée il y a quelques années au polonais Damix.

sur la-croix.com
Pollution et bruit : près de 10 millions de Franciliens exposés à de fortes nuisances

Des pépites du patrimoine religieux à redécouvrir

À mi-parcours de l'inventaire effectué dans le cadre des états généraux du patrimoine religieux, des découvertes se multiplient et feront l'objet d'un rapport en décembre 2024.

***La Croix* met en lumière quelques (re) découvertes.**

Quel est le rapport entre le banc réservé au général de Gaulle dans l'église de Colombey-les-Deux-Églises (Haute-Marne), les vitraux offerts par Édith Piaf à l'église de Gluges (Lot) et le chemin de pèlerinage de sainte Thérèse Couderc en Ardèche ? Ce sont trois éléments (re) découverts à l'occasion des états généraux du patrimoine religieux. Lancé en septembre 2023, ce grand inventaire est désormais à mi-parcours. Si les conclusions doivent être présentées en décembre 2024, *La Croix* met un coup de projecteur sur quelques surprises de ce large recensement des biens immobiliers, mobiliers et immatériels des cathédrales, églises et chapelles de France. Un travail colossal qui pourra non seulement mettre en avant la richesse du patrimoine religieux, mais aussi repérer les lieux et biens qui nécessitent une attention particulière pour leur sauvegarde.

D'ici à quatre ans, ce sont notamment un millier d'églises de villages qui pourront bénéficier de la manne de la collecte nationale.



La mobilisation des paroissiens de Brasparts (Finistère) a permis de rénover la chapelle Saint-Michel, enrichie d'un nouveau mobilier liturgique. *Corentin Deve/Radio France/Maxppp*

Les amoureux du patrimoine n'en sont pas seulement des gardiens mais aussi des acteurs. Pour exemple, l'initiative prise en Dordogne de faire revenir, d'une certaine manière, la pietà de la chapelle du château de Biron. En 1907, la sculpture originelle était vendue au Metropolitan Museum de New York, qui n'est pas prêt à la restituer mais qui accepte de prendre quelque 1 600 photos de l'œuvre pour qu'une copie parfaite retrouve le chemin du Périgord en octobre 2023. Acteurs encore, les paroissiens de Brasparts (Finistère) : alors que la chapelle Saint-Michel échappait miraculeusement aux incendies des monts d'Arrée en 2022, il a fallu restaurer l'édifice. Retrouvant son éclat, elle a été aussi enrichie d'un nouveau mobilier liturgique réalisé par le designer Ronan Bouroullec.

De la crypte au clocher, en passant par le chœur ou la charpente, les églises recèlent mille histoires. L'une des plus fameuses est certainement la grenouille sculptée au fond du bénitier de l'église Saint-Paul-Serge de Narbonne (Aude), et l'inventaire pourrait mettre au jour d'autres grenouilles de bénitier ailleurs… Confié aux diocèses, cet inventaire devait être mené durant le premier semestre 2024. Si on compte quelques retardataires, c'est avec efficacité que trois diocèses sur cinq – jusqu'ici – ont répondu aux 150 questions très précises de l'enquête. Par exemple : « Votre diocèse est-il riche de reliques de grands saints ? » ; « Avez-vous connaissance de dispositifs de protection des espèces menacées dans les clochers de vos églises ? » ; « Existe-t-il des crèches vivantes dans votre diocèse ? » Pour le père Gautier Mornas, secrétaire des états généraux et responsable du département Art sacré de la Conférence des évêques de France, *« l'objectif est de mieux connaître le patrimoine religieux catholique, mais aussi de le rendre accessible »*.

Des événements autour de ce patrimoine recensé doivent permettre de le faire connaître, comme la 13e édition de la Nuit des églises, du 22 juin au 3 juillet. Elle est précédée, mercredi 29 mai, d'une journée de découverte du patrimoine religieux de Paris organisée pour 200 jeunes de 10 à 17 ans, venant de divers horizons. *« L'objectif est d'initier les jeunes générations à la richesse et la diversité de ce patrimoine contemporain »*, explique le père Mornas. De Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance à Saint-Germain-des-Prés, en passant par Saint-Eustache, les jeunes visiteurs pourront sillonner Paris avant de se retrouver à l'Institut de France, sous la coupole, ancienne église du XVIIe siècle.

Une sensibilisation qui fait écho à l'annonce, le 26 avril, des 100 premiers édifices religieux qui vont bénéficier de fonds nécessaires à leur restauration. Lancée en septembre 2023 par le président de la République Emmanuel Macron, lors des Journées européennes du patrimoine, la collecte pour le patrimoine religieux des villages de France est organisée par la Fondation de France. D'ici à quatre ans, ce sont notamment un millier d'églises de villages (de moins de 10 000 habitants) qui pourront bénéficier de la manne de la collecte nationale, comme la synagogue de Benfeld (Bas-Rhin) ou encore l'ancienne cathédrale Saint-Maurice de Mirepoix (Ariège). Parmi les quelque 100 000 édifices religieux en France, 45 000 relèvent de l'activité paroissiale, qu'ils soient propriété de l'État (plus de 50 % des cathédrales), des communes (pour 96 % des édifices) ou des diocèses (2 000 églises construites après 1905).

Christophe Henning

repères

Au programme de la 13e Nuit des églises

Du 22 juin au 3 juillet se déroulera la 13e Nuit des églises. Cette manifestation cultuelle et culturelle a été lancée par l'Église de France en 2011, et se déroule dans les églises paroissiales.

Même dans les plus petits villages, l'objectif est de permettre aux communautés chrétiennes locales d'ouvrir les portes de leur église. Pendant une ou plusieurs soirées, chacun est invité à découvrir d'une autre manière le patrimoine religieux de proximité.

Selon les forces vives des paroisses, des visites guidées ou aux chandelles sont organisées, ainsi que des concerts, des expositions de créations contemporaines et d'ornements liturgiques, des lectures, des temps de prière…

essentiel

Jubilé 2025

Mobilisation du gouvernement français pour accueillir les pèlerins

La France prévoit d'organiser plusieurs événements tout au long de l'année 2025 pour accueillir les pèlerins français se rendant à Rome pour célébrer le Jubilé, organisé par le Vatican à partir du 1er janvier. L'ambassade de France près le Saint-Siège travaille aussi depuis plusieurs mois sur un programme articulé autour de la musique, conçu comme *« fil conducteur du Jubilé, permettant à des pèlerins et touristes ne parlant pas la même langue de partager des moments d'émotion et de beauté »*.

Église de France

Une « visite fraternelle » dans le diocèse de Bayonne

L'évêque de Bayonne, Mgr Marc Aillet, a annoncé, mardi 27 mai, dans un communiqué la tenue d'une « visite fraternelle » dans son diocèse, début juin et début juillet. Mgr Antoine Hérouard, archevêque de Dijon, a été missionné par le nonce apostolique en France pour la conduire. Selon le communiqué du diocèse de Bayonne, il doit rencontrer *« l'évêque, ses collaborateurs clercs et laïcs »* et *« ceux qui ont des responsabilités diocésaines »*. Cette *« visite fraternelle »* fait suite à celle des deux séminaires du diocèse, conduite par Mgr Jean-Marc Micas, évêque de Tarbes et Lourdes.

sur la-croix.com
Un article détaillé

Rectificatif

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'édition du mardi 28 mai, le père Arthur Hervet, pour qui les assomptionnistes ont lancé un appel à témoignages, n'est pas mort en 2000 mais en 2020.

Cx sur la-croix.com

Une veillée de prière pour la vie sous le signe du débat sur le « droit à mourir »

Le pape François présente ses excuses après des propos maladroits sur les homosexuels

Joute autour des « Chevaux de Géricault »



Paysage sur la côte d'Angleterre, ***exposé au Musée de la vie romantique, fait partie des œuvres dont l'attribution à Géricault est contestée.***
Théodore Géricault Bruxelles, collection particulière

Depuis la mi-mai, l'exposition « Les Chevaux de Géricault » (1) suscite l'ire de plusieurs experts, qui contestent l'attribution au peintre de nombreuses œuvres exposées.

Un cas d'école sur les débats pouvant enflammer la science délicate du « connoisseurship ».

Comme entre le tableau *Deux chevaux gris-pommelé se battant dans une écurie* accroché au Musée de la vie romantique, à Paris, les coups pleuvent depuis le 15 mai entre conservateurs et experts autour de l'exposition de cet établissement municipal sur « Les Chevaux de Géricault ». L'objet de la bataille ? Les attributions – contestées – à Théodore Géricault de cette œuvre ainsi que de plusieurs autres et de nombreux dessins rassemblés pour le bicentenaire de la mort de l'artiste.

Ces dernières années, plusieurs des réattributions de Bruno Chenique à Géricault ont été contestées.

Dès le lendemain du vernissage, le journaliste et historien de l'art Didier Rykner s'est ému sur son site Internet latribunedelart.com de *« l'absence, dans le catalogue, de notices détaillées et de provenance »* concernant les nombreuses œuvres issues de collections particulières, soit plus du tiers de l'exposition. Exemples à l'appui, il a pointé plusieurs réattributions à l'artiste de tableaux ou dessins, jusqu'alors donnés à des émules ou des copistes. Celles-ci *« sont très loin de convaincre* (…). *Tous les conservateurs et historiens de l'art rencontrés lors de l'inauguration pensent la même chose »,* écrit le critique.

Une semaine plus tard, l'ancien directeur du Musée de la vie romantique, Daniel Marchesseau, a adressé un courrier incendiaire à Gaëlle Rio, aujourd'hui à la tête de l'établissement. *« Ni l'exposition, ni le catalogue ne répondent aux critères de rigueur que l'on attend d'un établissement où la précision et l'exactitude des éléments de transmission sont la règle intangible »,* assène ce conservateur honoraire, grand donateur du Musée d'Orsay dans cette missive, transmise à Carine Rolland, adjointe déléguée à la culture de la maire de Paris. Le commissaire scientifique de l'exposition, Bruno Chenique, n'est pourtant pas un amateur. Auteur d'une thèse sur *Les Cercles politiques de Géricault,* cet historien de l'art *« publie régulièrement sur cet artiste depuis quarante ans et lui a consacré plusieurs expositions dans des musées publics, par exemple à Lyon »,* se défend Gaëlle Rio. Expert pour des marchands ou collectionneurs, Bruno Chenique prépare, depuis 2004, un nouveau catalogue raisonné de tout l'œuvre du peintre. *« Mes prédécesseurs ne disposaient parfois, pour juger d'une attribution, que de photos en noir et blanc,* se défend-il. *Moi, je travaille à partir de très bonnes reproductions numériques en couleur, puis je vais voir l'œuvre. Si elle me semble de qualité, j'essaie de convaincre son propriétaire de procéder à sa restauration, de faire alléger les vernis jaunis, de procéder à des radiographies et des examens en lumière infrarouge, afin de rouvrir le débat. »* Et de dénoncer une *« cabale de marchands ».*

Déjà, ces dernières années, plusieurs de ses réattributions à Géricault ont été contestées. Celle du *Portrait de vieille Italienne*, au musée du Havre, a été redonnée par le grand historien Jacques Foucart au peintre Jean-Victor Schnetz. Quant à l'*Étude de tête,* conservée au musée de Clermont-Ferrand et donnée par Bruno Chenique au peintre du *Radeau de la Méduse*, elle a été rapprochée judicieusement d'un tableau d'Auguste Bigand par le conservateur Benjamin Couilleaux.

Bien sûr, le jeu des attributions, cet art du *connoisseurship*, comme disent les Anglo-Saxons, n'est pas une science exacte. Il repose souvent sur un faisceau d'indices : la provenance d'une œuvre, sa qualité picturale, la nature de son support et de ses pigments, la présence ou non de modifications, de repentirs, une signature autographe, etc. Ce qui occasionne des débats et des revirements, d'autant que la sensibilité d'un « œil » varie d'un expert à l'autre… Le sujet est d'autant plus inflammable que les enjeux financiers peuvent être considérables.

Prenons l'exemple, au Musée de la vie romantique, du grand paysage où l'on voit un marchand de chevaux traverser un gué. En 2010, il a été proposé aux enchères, sans succès, comme un tableau de *« l'école anglaise vers 1840 »* pour une estimation modique de 3 000 à 3 500 €. Or, pour Bruno Chenique, il s'agit du *Paysage de la côte d'Angleterre,* •••

repères

À voir, à lire

L'exposition « Les Chevaux de Géricault » au Musée de la vie romantique à Paris dure jusqu'au 15 septembre. Rens. : museevieromantique.paris.fr

Le catalogue de l'exposition comprend notamment un essai de Bruno Chenique qui plaide, à l'appui de ses réattributions, pour l'existence *« d'originaux multiples »* chez l'artiste. Éd. Paris Musées 232 p., 200 ill., 35 €.

Deux catalogues raisonnés sur l'œuvre de Théodore Géricault (1791-1824) ont été établis, l'un, par Philippe Grunchec en 1978, révisé en 1991, chez Flammarion (pour l'œuvre peint) et, l'autre, par Germain Bazin (†) de 1987 à 1997, publié par le Wildenstein Institute.

cinéma ● Non ! ★ Pourquoi pas ★★ Bon film ★★★ Très bon film ★★★★ Chef-d'œuvre

●●● offert par Géricault à son ami Horace Vernet, mentionné – avec les mêmes dimensions – dans les archives de la galerie anglaise Arnold, Tripp&Cie. À l'appui de sa démonstration, le spécialiste l'a rapproché sur les cimaises d'une lithographie de Géricault, prêtée par la Bibliothèque nationale de France, où figure le même marchand à cheval et, dans le catalogue, d'un dessin de *Cheval de trait*, conservé au Louvre. Sauf que le grand musée n'attribue pas ce lavis à Géricault mais à un *« anonyme du XIXe siècle »*...

« Ce peintre a été admiré très tôt et abondamment copié. »

Pour Philippe Grunchec, auteur de *Tout l'œuvre peint de Géricault*, *« ce paysage n'est clairement pas dans le style de l'artiste, même si un petit motif s'inspire d'une de ses lithographies »*. Cet ancien conservateur du patrimoine a confié à *La Croix* son *« profond désaccord avec les nombreuses réattributions de piètre qualité à l'artiste »* exposées au Musée de la vie romantique. *« Le problème*, soupire-t-il, *est que ce peintre magnifique, décédé prématurément à 32 ans des suites d'une chute de cheval, a été admiré très tôt et abondamment copié. »*

Marchande d'art et membre des Amis du Musée de la vie romantique, Jane Roberts renchérit, *« choquée »*. Pour avoir établi le catalogue raisonné de Jacques-Émile Blanche, elle sait *« combien cet exercice est difficile. L'on peut se tromper dans une attribution de bonne foi »*. Cependant, à ses yeux, *« il n'est pas acceptable d'exposer ainsi dans un musée autant d'œuvres discutables, issues de collections privées, sans apporter d'éléments tangibles à l'appui »*.

Au contraire, répond la directrice du Musée de la vie romantique, *« cette exposition a le mérite d'ouvrir le débat avec audace »*, alors qu'aucun autre musée ne s'est risqué à présenter un projet Géricault pour le bicentenaire de sa mort. *« Nous avons fait le choix d'un ouvrage qui s'adresse au grand public. Nous ne sommes pas le Louvre pour publier un énorme volume avec des notices détaillées »*, se justifie Gaëlle Rio. *« Le temps des preuves viendra, avec le catalogue raisonné »*, promet de son côté Bruno Chenique, sans donner de date de parution.

Quant au visiteur, il ne lui reste qu'à tenter de se faire sa propre idée, en jouant au jeu des comparaisons. Par exemple, entre *Le Cheval arrêté par des esclaves*, chef-d'œuvre incontesté du musée de Rouen, et certaines toiles discutées, tel ce *Cheval devant une mangeoire*, que le musée de Besançon gardait jusqu'à présent en réserve comme un *« genre de Géricault »*.

Sabine Gignoux

(1) Au Musée de la vie romantique à Paris, jusqu'au 15 septembre.

Les chemins croisés et tortueux de Sylvia et Saul



Peter Sarsgaard interprète le rôle de Saul, un homme atteint de démence, soutenu par Sylvia (Jessica Chastain), qui s'accroche comme elle peut à sa propre existence. *Service de presse*

Récompensé du prix d'interprétation à Venise, Peter Sarsgaard est indissociable de Jessica Chastain dans cette rencontre singulière de deux personnes malmenées par l'existence.

Memory ★★
de Michel Franco
Film américain, 1 h 40

Le quotidien de Sylvia s'articule autour de quelques piliers essentiels, autant de bouées pour ne pas couler : sa fille, Anna, une adolescente sur qui elle veille avec tout son amour et un sens aigu de la protection ; son travail d'aide-soignante dans un centre pour adultes handicapés ; les réunions des Alcooliques anonymes, où elle trouve la force de ne pas replonger après treize ans – l'âge de sa fille – d'abstinence.

Réticente à déroger à sa routine réconfortante, Sylvia accepte d'accompagner sa sœur à une soirée d'anciens du lycée. Accablée d'ennui, elle quitte brutalement les lieux quand un homme s'approche d'elle de façon maladroite. Mais il la suit dans les rues de New York, dans le métro et jusqu'au pied de son immeuble d'un Brooklyn défavorisé. La panique de la nuit a laissé place à la compassion lorsqu'elle le retrouve au petit matin couché devant chez elle, trempé par la pluie et frigorifié.

Après des films plus sombres, Michel Franco, cinéaste parfois qualifié de misanthrope, signe un long métrage éclairé par la lueur fragile et délicate de ses personnages. Sylvia (Jessica Chastain) concilie de manière étonnante le repli sur soi et l'attention aux autres. Saul (Peter Sarsgaard), l'inquiétant inconnu de la soirée, est atteint d'une démence précoce. Son frère Isaac veille sur lui.

Des acteurs subtils portent la bouleversante harmonie d'un lien singulier.

Le récit de *Memory* avance doucement, prend des détours, lance le spectateur sur de fausses pistes, laisse longtemps des interrogations en suspens. Quelle blessure ancienne nourrit la froideur de Sylvia, pourtant apte à prendre soin d'autrui ? Pourquoi ferme-t-elle à triple tour la porte de son appartement, sans jamais omettre d'enclencher l'alarme ? Quels sont les contours de la personnalité de Saul, sur le seuil de la folie ? Qui fut-il avant que l'oubli ne commence à le gagner ?

Comme l'indique le titre, la question de la mémoire se trouve au carrefour de cette rencontre. Dans *Se souvenir des belles choses*, de Zabou Breitman, une jeune femme atteinte d'une forme précoce d'Alzheimer s'éprenait d'un quadragénaire qui sortait douloureusement de l'amnésie causée par un accident de voiture. Dans *Memory*, les chemins croisés, tout aussi émouvants, se révèlent plus tortueux. Saul s'enfonce peu à peu dans la maladie mentale avec la conscience d'une perte inexorable. Pour Sylvia, après un crochet par des souvenirs en partie erronés, c'est un traumatisme ancien qui resurgit.

S'il place en son centre Saul et Sylvia dans des cadres larges, le film élargit peu à peu sa focale à leurs familles. De protecteur, Isaac devient tyrannique dès lors que Saul tente d'affirmer sa volonté propre, s'autorisant une emprise sur l'existence de son frère en raison de sa pathologie. Sylvia fait face frontalement à de puissants mécanismes de déni mis en œuvre par sa mère, qu'elle n'avait pas vue depuis des années, ce qui rend sa blessure plus vive encore.

Pourtant, la douceur domine ce récit aux teintes gris et pastel qui échappe à un arc narratif prévisible. Des acteurs subtils portent la bouleversante harmonie d'un lien singulier. Tout en tension, à fleur de peau, Jessica Chastain incarne une femme verrouillée que la rencontre avec le personnage joué par Peter Sarsgaard, plein d'une tendresse flottante, ramène à elle-même et à la vie.

Corinne Renou-Nativel

essentiel

Sciences humaines

Décès de l'historien Claude Langlois

L'historien Claude Langlois est décédé dimanche 26 mai, à l'âge de 87 ans. Spécialiste de l'histoire du catholicisme aux XIXe et XXe siècles, il a notamment travaillé sur la place des femmes dans l'Église. Directeur des études à l'École pratique des hautes études (EPHE), il a été cofondateur avec Régis Debray de l'Institut européen en sciences des religions. Ses derniers travaux ont porté notamment sur la pédocriminalité dans l'Église depuis la Révolution française (*On savait, mais quoi ?*, Seuil, 2020).

Cinéma

À l'Assemblée, les propositions du Collectif 50/50 contre les violences sur les tournages

Trois représentantes du Collectif 50/50, qui milite pour l'égalité et la parité dans le cinéma et l'audiovisuel, ont émis, lundi 27 mai, plusieurs propositions devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale consacrée aux violences sur les tournages. Ces dernières ont notamment indiqué réclamer une *« loi intégrale »* pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, passant par la création de *« meilleures conditions pour porter plainte »*, la facilitation de *« la collecte des preuves »* et une *« meilleure protection des victimes qui ont porté plainte »*. La commission d'enquête doit rendre son rapport début novembre.

Médias **Lancement de « Vieux », un magazine de société trimestriel**

CMI France, le groupe de médias du milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, lance un magazine de société trimestriel intitulé *Vieux*, dont le premier numéro paraît en kiosque ce mercredi 29 mai. Vendu au prix de 7,90 € et tiré à 100 000 exemplaires, il sera copiloté par l'animateur Antoine de Caunes, qui explique que le titre entend *« faire un pas de côté »*, à *« une époque où l'on célèbre le jeunisme, la vitalité, l'immédiateté »*. Le premier numéro compte 130 pages.

Cx sur la-croix.com
À Lyon, l'avenir incertain du Musée Guimet

carnet

décès

— Le Provincial de Lyon des Missions africaines, ses confrères et la famille recommandent à votre prière le **père Joseph ANDRE** décédé le 27 mai 2024 à l'âge de 79 ans à Montferrier-sur-Lez
Il a été missionnaire en Côte d'Ivoire, en Centrafrique et en France.
Ses funérailles seront célébrées le mercredi 29 mai à 10 h 15 en la chapelle de la Maison de Montferrier.

— Solange Soury-Lavergne, son épouse,
Sophie et Stéphane Robin,
Aubin et Isabelle Soury-Lavergne,
Isabelle et Damien Navizet,
Églantine et Pierre Manches,
Blaise et Alexia Soury-Lavergne,
ses enfants et leurs époux,
ses treize petits-enfants et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de
Alain SOURY-LAVERGNE
Chevalier de l'ordre national du Mérite survenu le 26 mai 2024, à l'âge de 80 ans.

Transmission du carnet

Par courrier : 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex.
Par téléphone renseignement concernant les carnets :
de 9 heures à 17 heures
au 01 74 31 66 06 (du lundi au vendredi)
E-mail : carnetlacroix@bayardmedia.fr
(Préciser nom, adresse et n° de téléphone)
Les textes doivent parvenir avant 11 h pour une parution le lendemain (pas de rubrique le samedi/dimanche).

La ligne : 20 € TTC.
La ligne en gras est facturée sur la base de deux lignes.
Remise de 10 % à nos abonnés. Remise de 50% pour les fiançailles, mariages et baptêmes.

À nos abonnés
01 74 31 15 02
Pour toute question concernant votre abonnement, votre accès Internet, appelez le service clients au
(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 heures)

bloc-notes

Lyon (Bouches-du-Rhône)

Conférence
S'engager comme chrétien en écologie, en lien avec d'autres : état des lieux de la militance chrétienne en écologie, questions et défis. Mercredi 29 mai à 20 heures : 3e conférence du cycle écologie et christianisme proposé au Café Le Simone de Lyon. Avec la participation d'Amélie Franco, engagée à Greenfaith, et Benoît Halgand, cofondateur du mouvement Lutte et contemplation.
Tarif : 5 € (tarif réduit 3 €).
45 rue Vaubecour, Lyon 2e.
Site : lesimone.fr

Rencontre
Écologie et Christianisme : mercredi 29 mai à 20 heures, soirée-débat proposée par l'Espace Saint-Ignace. Avec la participation de Paula de Wailly (cofondatrice de Lutte et contemplation) et Amélie Franco (chargée de mobilisation à GreenFaith).
Café Le Simone,
45 rue Vaubecour, 75002 Lyon.
Rens. : alexandre.masson@jesuites.com et espace-saint-ignace.fr
Participation aux frais, 5 €.

Nathalie Jira
(agenda.lacroix@groupebayard.com)

annonces légales

PARIS

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Fabrice CECCON, notaire à Groisy, au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée NOTALP, titulaire d'offices notariaux sis à GROISY, 61 route du plot, et à MEGEVE, 97 route Edmond de Rothschild, a été constituée le 7 mai 2024 une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
FJORK FRANCE
Nom commercial : FJORK MERINO
Forme : société à responsabilité limitée
Capital : 2 000,00 Euros
Siège social : 31 avenue de Ségur - 75007 PARIS
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- La vente et le commerce en ligne de chaussures, textiles et accessoires de mode, vêtements, équipements et accessoires de sport ;
- La distribution, la vente et le commerce en magasin de chaussures, textiles et accessoires de mode, vêtements, équipements et accessoires de sport ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.
Gérant : Monsieur François VEGA demeurant à 1880 CLARENS, 41 rue du Lac (SUISSE).
Cession de parts : Toute cession est soumise à agrément donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.
Pour avis.

CONSTITUTION

SAS DUGUESCLIN NOTAIRES
Société multi-offices d'exercice de la profession de notaire
4 rue Du Guesclin - 35000 RENNES
10 rue La Fayette - 75009 PARIS

Il a été constitué une société par acte authentique reçu le 20 mai 2024 par Maître Arnaud SOLLET, Notaire à PARIS dans les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination :
AUGUSTINO
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital social : 1.000 €.
Siège social : 14 rue Victor Massé - 75009 PARIS, 9Ème Arrondissement.
Objet : L'exploitation de toutes activités se rapportant à la restauration : restaurant, traiteur, ventes à emporter, etc.
Président : Monsieur Khaled MAZIOUD demeurant au 14 rue Victor Massé - 75009 PARIS, 9Ème Arrondissement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS.
Pour avis.

CONSTITUTION

SAS DUGUESCLIN NOTAIRES
Société multi-offices d'exercice de la profession de notaire
4 rue Du Guesclin - 35000 RENNES
10 rue La Fayette - 75009 PARIS

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Arnaud SOLLET, notaire, en date du 22 mai 2024 à PARIS.
Dénomination :
STURGET
Forme : Société civile.
Capital social fixe : 855 348 €.
Siège social : 16 rue Laplace - 75005 PARIS, 5Ème Arrondissement.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Gérants : Monsieur Jean-Baptiste FAYET et Madame Phaik Im QUAH épouse FAYET demeurant ensemble au 16 rue Laplace - 75005 PARIS, 5Ème Arrondissement.
Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS.
Pour avis.
Maître Arnaud SOLLET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOCIETE SAINT LOUP
Société Anonyme Immobilière
au capital de 11.742.800 €
Siège social : 79, avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS
R.C.S. PARIS B 612 003 582

Les actionnaires de la société SAINT LOUP sont convoqués pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024, à 10H30, qui se tiendra au siège social, 79 Avenue Denfert Rochereau - 75014 PARIS, avec l'ordre du jour suivant :
1. Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs ;
4. Affection du résultat de l'exercice ;
5. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
6. Rémunération des administrateurs ;
7. Questions diverses ;
8. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOCIETE BAYARD ALBERT 1ER
Société Anonyme immobilière
au capital de 6.745.250 €
Siège social : 79, avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS
R.C.S. PARIS B 305 709 016

Nous vous informons que les Actionnaires de notre Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 19 juin 2024 à 14h30, qui se tiendra au siège social, 79 Avenue Denfert Rochereau 75014 PARIS, avec l'ordre du jour suivant :
1. Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs ;
4. Affection du résultat de l'exercice ;
5. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
6. Désignation du commissaire aux comptes titulaire : société DGA-Audit (anciennement COMA), représentée par Monsieur Thibault GIANATI ;
7. Désignation du commissaire aux comptes suppléant ;
8. Rémunération des administrateurs ;
9. Questions diverses ;
10. Pouvoirs pour formalités.
Le conseil d'administration

Pour vos annonces judiciaires et légales

Contact : Média Marketing au 01 41 38 86 15.
E-mail : lacroix@mediamarketing.fr
Par arrêté des préfets des départements intéressés, La Croix a été désigné comme publicateur officiel pour recevoir, en 2024, dans les départements de Paris (0.237 €*), Val-de-Marne (0.237 €*), toutes les annonces judiciaires et légales, en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que les actes de sociétés.
* Il s'agit du tarif d'un caractère hors taxes.

le choix de La Croix

Dans la tête des parents du monstre



Laurence (Natacha Lindinger) et Éric (Éric Caravaca) découvrent le vrai visage de leur fils Guillaume (Jules Houplain). *Sarah Alacay/FTV*

Parents à perpétuité
À 21 h 10 sur France 2

Dans un pavillon du nord de la France, la famille Boissinot se prépare à partir en week-end quand les gendarmes débarquent en force et interpellent leur fils de 17 ans, accusé d'avoir violé une camarade de classe. Guillaume ne nie pas, il désigne même le couteau qui aurait servi à menacer la jeune fille, les lacets utilisés pour l'entraver… Avant de s'enfermer dans le silence. Le sol se dérobe sous les pieds de ses parents, incapables d'imaginer leur fils auteur d'un tel acte. *«Je sais qui il est et comment on l'a élevé»*, plaide son père Éric, qui n'est malheureusement pas au bout de ses surprises. Choc, déni, culpabilité, honte, colère… Le couple Boissinot va passer par une large palette d'émotions au cours de ce téléfilm, plongée à la fois glaçante et bouleversante dans leur quotidien après le drame. Le scénario de Julie Jézéquel s'inspire librement du témoignage de Sophie et Dominique Moulinas, dont le fils a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 2013 pour le viol et le meurtre d'une jeune fille. Dans le livre (1), ils confiaient les questions qui les hantent : comment continuer à aimer leur fils ? Pourquoi n'ont-ils rien vu venir ? Comment protéger leurs autres enfants ? Ces interrogations apparaissent en filigrane de la fiction, qui parvient à éviter l'écueil du voyeurisme grâce à une réalisation sobre, signée Safy Nebbou, et à une distribution solide. Natacha Lindinger et Éric Caravaca interprètent avec une grande justesse les déchirements intérieurs des parents de Guillaume, incarné par Jules Houplain, quasi mutique mais intense. Le débat qui suit le téléfilm réunit, entre autres, Dominique Moulinas, la journaliste Maria Carrier, autrice d'un essai sur les mères de criminels, la juge des enfants Myrtis Vinas-Roudières et Abderrahmane Saidi, pédopsychiatre à l'hôpital André-Breton de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Cécile Jaurès

(1) *Parents à perpétuité*, *Éd. J'ai lu, 2017.*

TF 1

11.00 Les Feux de l'amour; **11.50** Les douze coups de midi; **13.00** Journal; **13.50** Plus belle la vie, encore plus belle; **14.20** Une proposition irrésistible. Téléfilm sentimental (2022), de Samantha MacAdam; **15.55** Je vais épouser un prince ! Téléfilm sentimental (2018), de Lee Friedlander; **17.30** Secret Story, la quotidienne; **18.30** Ici tout commence; **19.10** Demain nous appartient; **20.00** Journal.

21.10 Will Trent. Série policière (Saison 1, 7 à 9/13) «Impossible à localiser». Avec Ramon Rodriguez. Une organisation néonazie prépare un attentat en subtilisant un conteneur rempli d'armes militaires; «Tour de passe-passe»; «Chasse à l'homme» ⓾; **23.40 Florida Murders.** Série policière (Saison 1, 5 et 6/8) «Vol au-dessus d'un nid de paons» ⓾ Avec Luke Kirby, Tiana Okoye; «Calvaire à El Calvero» ⓾

France 2

10.00 La maison des Maternelles à votre service; **10.15** Campagne officielle pour les élections européennes; **10.45** Chacun son tour; **11.50** Tout le monde veut prendre sa place; **13.00** Journal 13h00; **13.45** Campagne officielle pour les élections européennes; **14.05** Tennis : Roland-Garros – Partie 2; **20.00** Journal; **20.30** Campagne officielle pour les élections européennes; **20.50** Un si grand soleil.

21.10 Parents à perpétuité. Téléfilm dramatique (2024), de Safy Nebbou, avec Natacha Lindinger, Eric Caravaca (1h25). Un couple apprend que leur fils a violé une de ses camarades : leur vie bascule mais ils veulent comprendre comment cette situation a pu arriver; **22.35 Débat.** Débat. «Parents de criminels, face à l'irréparable». Après la diffusion du téléfilm «Parents à perpétuité», Julian Bugier accueille sur le plateau experts et témoins.

France 3

11.50 Outremer.l'info; **12.00** Le journal des solutions; **12.25** ICI 12/13; **12.55** Modules de campagne – élections européennes; **14.20** Le Renard; **16.30** Modules de campagne – élections européennes; **16.45** Duels en familles; **17.30** Slam; **18.10** Questions pour un champion; **19.00** ICI 19/20 – Titres; **19.10** ICI 19/20; **19.50** Tout le sport. En direct; **20.20** Tennis : Roland-Garros – Partie 3. En direct.

21.10 Le monde de Jamy. Documentaire. «Réchauffement climatique : nos produits du terroir vont-ils résister ?». Présenté par Jamy Gourmaud. Abricots du Roussillon, Tomme de Savoie, vins de Bourgogne : comment le réchauffement climatique affecte-t-il les produits du terroir ? **23.00** Modules de campagne – élections européennes; **23.25 Enquêtes de région.** Magazine. Des éclairages pour les citoyens et acteurs de la vie locale.

Arte

10.50 Mystérieuse planète; **11.35** Coopération animale : ensemble face au danger; **12.20** La Méditerranée révélée; **13.35** La captive aux yeux clairs. Western (1952), d'Howard Hawks. NB, avec Kirk Douglas, Dewey Martin; **16.35** Voyage au cœur de nos forêts; **17.20** Invitation au voyage; **18.55** Le cannabis pour tous ?; **19.30** Le dessous des images; **19.45** Arte journal; **20.05** 28 minutes.

20.55 Gloria Mundi. Drame (2019), de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride (1h40). Libéré de prison, un homme fait la connaissance de sa petite-fille qui vient de naître. Il renoue aussi avec sa famille qui lutte pour sa survie économique; **22.45 Bonne mère.** Drame (2021), d'Hafsia Herzi, avec Halima Benhamed (1h40). Une femme de ménage quinquagénaire veille sur sa famille, entre un fils en prison et une fille mère célibataire.

France 5

8.55 T'choupi à la campagne; **9.10** Bing; **9.30** L'invité de C dans l'air; **9.40** C dans l'air; **11.00** Artichaut, un cœur à prendre; **12.00** L'Australie vue du ciel; **13.00** Les routes de l'impossible; **13.35** Le magazine de la santé; **14.40** Les merveilles de l'Océanie; **15.35** Imprévus; **15.50** France, le plus beau décor de cinéma; **17.25** L'invité de C dans l'air; **17.40** C dans l'air; **18.55** C à vous; **20.00** C ce soir.

21.05 Les docs de La Grande Librairie. Documentaire. «Colette». Un portrait de Colette, l'une des romancières préférées des Français, à qui on doit une soixantaine d'ouvrages, plus de mille articles de presse et une correspondance qui parcourt plus d'un demi-siècle. Sa la vie et son œuvre n'ont été régies que par un seul mot d'ordre : la liberté; **22.40 C ce soir.** Talk-show. Présenté par Karim Rissouli et Camille Diao.

M6

5.40 Incroyables transformations; **8.35** M6 Boutique; **9.50** Ça peut vous arriver; **11.35** Ça peut vous arriver chez vous; **12.45** Le 12.45; **13.15** Le 1245 : le mag – 1re partie; **13.30** Le 1245 : le mag; **14.00** Un jour, un doc; **17.30** Le juste prix; **18.30** La meilleure boulangerie de France; **19.45** Le 19.45; **20.30** Scènes de ménages. Série humoristique. Avec Valérie Karsenti, Frédéric Bouraly, Gérard Hernandez.

21.10 Top chef. Jeu. Présenté par Stéphane Rotenberg. Pour cette 12e semaine, les quatre candidats encore en lice sont mis au défi par Jean Imbert, ancien candidat emblématique du concours, gagnant de la saison 3; **23.20 Top chef : la brigade cachée.** Téléréalité. Par Stéphane Rotenberg. Pour cette 15e saison, c'est Pierre Gagnaire, l'un des chefs les plus célèbres de la planète, qui a décidé de relever le défi et de devenir chef de brigade.

Et aussi…

Canal+ CRYPTÉ : 21.00 Football : Ligue Europa Conférence. Finale : Olympiakos – Fiorentina. En direct.
France 4 21.10 Tina Turner : Live in Amsterdam.
LCP 20.30 Entre deux âges, portraits d'une jeunesse. Documentaire.
NRJ 12 21.10 Evasion 3. ⓬ Film d'action (2019), de John Herzfeld, avec Sylvester Stallone (1h45).
RTL 9 20.55 S.W.A.T. unité d'élite. Film d'action (2003), de Clark Johnson, avec Colin Farrell (2h00).
C8 21.20 Mongeville. Série policière. Avec Francis Perrin, Gaëlle Bona.

KTO

19.00 Hors-série; **19.55** Trois questions à…; **20.05** Vêpres; **20.35 Chercheurs de Dieu.** Documentaire; **21.30** Vies de famille; **21.40** Audience générale; **22.40** Trois questions à…; **22.50** Nuit des influenceurs chrétiens aux Bernardins; **0.35** Chapelet à Lourdes.

bourse

Séance du mardi 28 mai. Cours en clôture.

CAC 40 — 8 057,80 pts

Séance -0,92% Sur un an +10,32%

Indices

Paris	Dernier	% Var
SBF120	6 112,62	-0,88
SBF250	5 982,82	-0,88
Places étrangères		
Dow Jones (New York)	38 922,77	-0,38
Nasdaq (New York)	18 855,23	+0,25
Nikkei (Tokyo)	38 855,37	-0,11
EuroStoxx 50	5 029,69	-0,58
FT 100(Londres)	8 254,18	-0,76

Monnaies

Change		
Etats Unis EUR/USD	1,0882	+0,36
Gde-Bret.EUR/GBP	0,8508	+0,01
Suisse EUR/CHF	0,9908	-0,14
Japon EUR/JPY	170,5400	+0,28

Matières premières

Or			
		Piece Suisse 20F	405,00
Lingot 1 KG Env.	69 010,00	Piece Latine 20F	395,00
Piece 10 Dol USA	900,00	Souverain	509,00
Piece 10 Florins	430,00	**Pétrole**	
Piece 20 Dolars	2 280,00	Le baril à Londres	84,00 $
Piece 20F	403,10	Le baril à NY	79,67 $

SBF 120

	Dernier	% Var	% 31/12
Accor	40,64	-0,49	+17,46
Adp	125,6	-0,95	+7,17
Air France -klm	10,605	+2,07	-21,98
Air Liquide	181,54	-1,17	+3,08
Airbus	158,46	-0,63	+13,36
Ald	7,26	-3,07	+12,65
Alstom	18,77	+0,83	+54,11
Alten	124,8	-0,72	-7,28
Amundi	71,7	+0,07	+16,40
Aperam	26,6	+0,45	-19,10
Arcelormittal Sa	23,94	-0,17	-6,76
Argan	78,1	+0,64	-8,33
Arkema	94,1	-0,32	-8,64
Atos	1,98	-0,55	-71,91
Axa	33,37	-0,95	+13,16
Beneteau	13,84	+1,02	+10,90
Bic	67,3	-1,75	+7,08
Biomerieux	94,15	-1,00	-6,41
Bnp Paribas Act.a	67,79	+1,09	+8,31
Bollore	6,17	-1,52	+9,11
Bouygues	35,97	-0,47	+5,42
Bureau Veritas	27,98	-	+22,34
Capgemini	210,1	-1,78	+11,31
Carmila	17,06	-0,47	+9,50
Carrefour	15,185	-1,75	-8,33
Cgg	0,539	-	-9,87
Coface	14,07	+0,79	+18,83
Covivio	49,12	-0,61	+0,90
Credit Agricole	15,92	+0,41	+23,87
Danone	58,78	-0,84	+0,17
Dassault Aviation	198,3	-2,03	+10,66
Dassault Systemes	38,32	-1,39	-13,37
Derichebourg	4,886	+1,92	-3,82
Edenred	45,2	-0,86	-16,51
Eiffage	101,85	+0,20	+4,98
Elior Group	3,564	-2,89	+21,56
Elis	22,86	+0,70	+21,02
Engie	15,475	-0,06	-2,78
Eramet	102,2	+1,19	+42,94
Essilorluxottica	206,6	-1,62	+13,77
Eurazeo	78,9	+0,19	+9,81
Euroapi	3,604	+1,24	-37,10
Eurofins Scient.	56,18	-1,78	-4,75
Euronext	87,95	-1,62	+11,82
Eutelsat Communic.	4,472	+1,54	+5,22
Fdj	33,32	-1,88	+1,46
Forvia	15,07	+1,17	-26,20
Gecina	98,8	+0,10	-10,26
Getlink Se	16,235	-0,64	-1,99
Gtt	134,1	-1,54	+11,84
Hermes Intl	2180	-0,91	+13,61
Icade	27,96	+0,29	-21,33
Id Logistics Group	394,5	-1,13	+28,92
Imerys	35,08	+0,52	+23,17
Interparfums	49,15	-1,11	-2,48
Ipsen	119,4	-1,57	+10,66
Ipsos	66,45	-2,28	+17,09
Jcdecaux	20,96	-	+15,16
Kering	331,15	-0,62	-17,01
Klepierre	25,82	+0,39	+4,62
L'oreal	445,65	-0,82	-1,11
Lectra	32,55	-0,91	+4,16
Legrand	103,2	-0,63	+9,67
Lvmh	745,4	-1,43	+1,61
Maurel Et Prom	6,65	-2,13	+9,20
Mercialys	11,39	-0,09	+14,53
Mersen	38,5	-1,28	+9,38
Metropole Tv	13,42	-1,03	+3,71
Michelin	36,72	+1,35	+13,12
Neoen	32,74	+0,18	+8,12
Nexans	111,6	-1,67	+40,82
Nexity	12,29	+3,19	-27,06
Opmobility	10,93	+0,09	-8,92
Orange	10,615	-0,79	+3,02
Pernod Ricard	139,3	-1,42	-12,80
Plastic Omnium	10,9	-	-9,17
Pluxee	29,845	-1,16	-
Publicis Groupe Sa	106,75	-0,14	+27,08
Remy Cointreau	87,2	-1,75	-24,17
Renault	51,7	+2,62	+40,09
Rexel	28,34	-0,60	+14,41
Rubis	32,54	-1,21	+44,62
S.e.b.	113,6	+0,26	+0,53
Safran	214,8	-0,79	+34,70
Saint Gobain	81,66	-0,34	+22,50
Sanofi	88,58	-1,42	-1,31
Sartorius Sted Bio	186,5	-0,61	-22,13
Schneider Electric	232,7	-0,62	+28,01
Scor Se	26,82	-1,69	+1,36
Ses	5,22	-0,67	-12,42
Societe Generale	27,25	+0,94	+13,42
Sodexo	85,55	-0,58	+14,29
Soitec	112,6	+1,53	-30,41
Solutions 30 Se	2,088	-0,95	-21,68
Solvay	34,4	-0,29	+24,05
Sopra Steria Group	219,4	-0,18	+10,92
Spie	37,42	+0,54	+32,23
Stellantis Nv	20,71	-0,70	-2,06
Stmicroelectronics	38,53	+0,36	-14,84
Technip Energies	22,26	-1,24	+5,20
Teleperformance	104,3	-0,52	-21,01
Tf1	8,865	-0,34	+24,25
Thales	164	-1,80	+22,43
Totalenergies	66,14	-0,39	+7,37
Trigano	140,4	-1,54	-5,33
Ubisoft Entertain	21,79	-1,00	-5,71
Unibail-rodamco-we	79,22	+0,03	+18,38
Valeo	11,635	+1,66	-16,39
Vallourec	17,015	-0,03	+21,32
Valneva	3,966	+0,97	-15,97
Veolia Environ.	31,02	-0,80	+8,61
Verallia	37,92	-1,66	+8,78
Vicat	36,5	-0,14	+11,11
Vinci	114,5	-0,82	+0,70
Virbac	352	-2,22	-2,09
Vivendi Se	10,1	-0,44	+4,38
Vusiongroup	146	-1,88	+7,51
Wendel	91,35	-0,65	+13,27
Worldline	12,19	+0,21	-22,21
X-fab	6,775	-1,38	-33,45

Les présentateurs météo, influenceurs de la cause climatique

À la fois premiers témoins du dérèglement du climat et personnalités publiques de confiance, les présentateurs météo se sont imposés comme les relais privilégiés des scientifiques. Au quotidien, ils informent et sensibilisent, en lien avec les spécialistes de Météo France.



Marine Vignes et Laurent Romejko présentent « Météo à la carte », sur France 3. L'émission participe à sanctuariser la différence entre météo et climat. *Nathalie Guyon/FTV*

En décembre 2014, Évelyne Dhéliat présente sur TF1 un alarmant bulletin météo. Celui du 18 août 2050. Sur plus de la moitié de la carte, les températures atteignent ou dépassent les 40 °C. Loin d'être fantaisiste, il est le fruit d'un travail de prévision réalisé conjointement par les météorologues et climatologues de Météo France, sur commande de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Une trentaine de pays participent alors au dispositif.

Christian Vannier, codirecteur fondateur du Forum international de la météo et du climat, se souvient de l'OMM qui voulait *« violenter la population afin de lui faire ouvrir les yeux sur le dérèglement climatique, en diffusant des bulletins prévisionnels »*. Pour ça, l'organisation se tourne vers les plus à même de faire le trait d'union entre les scientifiques et le grand public : les présentateurs météo. Et si le bulletin prévisionnel diffusé en 2014 ressemble, désormais, presque à celui d'une chaude journée d'été tant le réchauffement s'est accéléré, à l'époque Évelyne Dhéliat tombe des nues en découvrant les prévisions. *« Je ne voulais pas y croire »*, se rappelle la présentatrice. Étant en poste depuis 1991, les conséquences du dérèglement climatique sont pourtant loin de lui être étrangères.

« C'est un colloque auquel j'ai assisté au début des années 2000 qui m'a fait avoir une forme de déclic », reconnaît-elle. À cette occasion, des scientifiques lui montrent, ainsi qu'à plusieurs de ses confrères, une courbe de l'évolution du taux de CO_2 dans l'atmosphère depuis le début du XXe siècle. *« À ce moment-là, j'ai quelques millions de téléspectateurs qui me font confiance et quatre minutes d'antenne par jour. Je me dis que j'ai un rôle à jouer. »*

De fait, les présentateurs météo bénéficient d'un statut à part dans le paysage audiovisuel. *« Ils sont des visages, des voix récurrentes, qui rendent un service très pratique,* souligne Marie-France Chambat-Houillon, professeure en sciences de l'information et de la communication.

> *« On a cessé de dire qu'il faisait beau ou qu'il faisait mauvais temps. Une journée est ensoleillée ou pluvieuse, mais l'une comme l'autre peut être catastrophique ou miraculeuse. »*

On leur fait confiance, ils ont une place dans notre quotidien, dans notre salon. » Pour le climatologue Jean Jouzel, ils sont *« les parfaites courroies de transmission vers le grand public : nos disciplines ont besoin de passeurs »*. Et leur audience est vaste : 7 millions de téléspectateurs pour Évelyne Dhéliat sur TF1 ; près de 5 millions chaque jour pour sa consœur Marie-Pierre Planchon dans la matinale de France Inter.

Cette dernière se souvient de ses débuts à la météo marine, au début des années 2000 : *« Notre métier n'était pas pris au sérieux. »* Dans les couloirs de ●●●

l'urgence et les solutions



D'abord speakerine dans les années 1970, Évelyne Dhéliat, ici en novembre 2017, s'est taillé une place d'experte et participe régulièrement aux conférences de rédaction de TF1 pour évoquer les sujets environnementaux. *Christophe Chevalin/TF1*

repères

La 21e édition du Forum international de la météo et du climat

Le Forum international de la météo naît en 2004. À partir de 2015 et de la COP21, il devient le Forum international de la météo et du climat (FIMC). Il est codirigé par Christian Vannier et le climatologue Jean Jouzel.

Rendez-vous annuel d'éducation et de mobilisation sur les enjeux du climat, il comporte un volet dédié au grand public, qui s'installera du 31 mai au 1er juin 2024 à l'Académie du climat de Paris pour une journée pédagogique et des temps d'échanges autour des enjeux climatiques

Un second volet à destination des professionnels se tiendra les 22 et 23 juin en Allemagne, à Darmstadt. Lieu de formation et de sensibilisation, il a vocation à faire le pont entre scientifiques et présentateurs météo.

●●● la «Maison ronde», on l'affuble d'un surnom qui l'agace: «*Miss Catastrophe*». «*Nous avons été aux premières loges du dérèglement climatique et de ses conséquences, nous avons vu se rapprocher les événements météorologiques extrêmes. Mais pendant longtemps, ça n'a intéressé personne.*»

Le véritable tournant s'opère en 2003, lorsqu'une canicule inédite frappe le territoire. «*Ça reste encore aujourd'hui un marqueur historique*», affirme Sébastien Léas, prévisionniste chez Météo France et présentateur météo sur France Info. Le moment, peut-être, où le rôle des présentateurs bascule, devient plus sérieux. Où météo et climat se rencontrent. «*On commence à employer un nouveau vocabulaire, celui des records que l'on bat sans cesse*», soulève Évelyne Dhéliat.

Dès lors, on surveille davantage la sémantique. «*On a cessé de dire qu'il faisait beau ou qu'il faisait mauvais temps,* affirme la spécialiste. *Une journée est ensoleillée ou pluvieuse, mais l'une comme l'autre peut être catastrophique ou miraculeuse selon d'où on se place et l'épisode météorologique que l'on vit.*» Le ton aussi, a son importance. «*On ne peut pas avoir l'air d'apporter de mauvaises nouvelles tous les soirs*», souligne la présentatrice de TF1. Pour elle comme pour ses confrères et consœurs, il faut éviter de tomber dans le catastrophisme. «*Tout l'enjeu et la difficulté dans notre métier, c'est d'alerter, de sensibiliser, sans pour autant faire peur ni devenir anxiogène*», précise Sébastien Léas.

Une ligne de crête sur laquelle marche Évelyne Dhéliat depuis le début des années 2000. Lorsqu'elle prend conscience de ce qui se joue, elle entreprend d'égrainer, au fil de ses bulletins, de courtes recommandations – conduire plus doucement, éteindre la lumière, fermer le robinet… –, toujours ponctuées d'un enjoué «*c'est bon pour la planète!*»

La petite phrase devient sa marque de fabrique. À tel point qu'elle titrera ainsi un ouvrage paru en 2007, recueil de préceptes à destination de qui voudrait décarboner son quotidien. La même année, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Ademe, l'approche pour lancer un nouveau format, une pastille qui suivra son bulletin météo. Titrée de la même accroche, elle est «*complémentaire au bulletin*», précise Évelyne Dhéliat, entièrement dédiée aux questions climatiques et à la sensibilisation des téléspectateurs à traiter l'environnement plus respectueusement. «*Il est toujours mieux de conserver un temps pour chaque chose,* salue Sébastien Léas. *On a vite fait, sinon, de confondre météo et climat.*»

> *«Tout l'enjeu et la difficulté de notre métier, c'est d'alerter, de sensibiliser, sans pour autant faire peur ni devenir anxiogène.»*

Pour les distinguer, Célia Gautier, fondatrice de l'association Expertise climat, parle de la météo comme d'une «*séquence*», et du climat comme du «*film au complet*». «*On ne peut dire d'un événement – comme une sécheresse ou une inondation – qu'il est dû ou non au dérèglement climatique qu'une fois qu'il a été replacé dans un contexte,* explique la spécialiste. *Ce qu'on mesure, c'est la probabilité qu'aurait eu l'événement de se produire indépendamment du changement.*»

Une nuance parfois difficile à rendre concrète sans créer de confusion: il faut sensibiliser, vulgariser, mais sans galvauder. «*Pendant longtemps, on a parlé d'un réchauffement du climat de 1,5°C. C'est difficile de faire entendre que c'est alarmant quand, dans le même bulletin météo, on annonce une baisse de température de 10°C entre le lundi et le mardi*», soulève Évelyne Dhéliat.

Pour sanctuariser la différence entre ces deux sciences, tout en montrant les conséquences directes du dérèglement du climat sur la météo, France Télévisions innove. Depuis mars 2023, France 2 et France 3 diffusent ainsi un «Journal météo climat» pour illustrer cette dynamique via des reportages, des analyses ou des interventions d'experts. «*Ce format est désormais identifié par les téléspectateurs, il fonctionne bien, et il a contribué à clarifier la distinction et les intrications entre les deux concepts*», se réjouit Célia Gautier, qui a contribué à construire le programme. Les présentateurs météo disposent d'un outil à leur disposition: les normales saisonnières. Des températures «*dont il ne faut pas déduire de leur nom qu'elles sont normales: elles sont une moyenne de températures lissée sur trente ans, réactualisée tous les dix ans*», précise le prévisionniste Sébastien Léas. «*Pour nous, c'est un référentiel qui permet d'apprécier immédiatement la météo dans un contexte climatique*», précise Évelyne Dhéliat.

Sur TF1, celle qui a commencé speakerine dans les années 1970 s'est progressivement taillé une véritable place d'experte. Régulièrement invitée à participer aux conférences de rédaction sur les sujets environnement, elle intervient également en plateau. Son influence s'étend au-delà du petit écran, sur les réseaux sociaux. À ses presque 28 000 abonnés sur X, elle donne des informations complémentaires et poursuit son travail de sensibilisation. «*Les réseaux sociaux, c'est l'opportunité pour moi de prolonger mon propos,* décrit Évelyne Dhéliat. *J'y ai davantage de place qu'en plateau – quatre minutes de bulletin météo par jour, c'est court pour sauver la planète.*»

Maud Guilbeault

Un mandat pour le climat



Avant d'entrer en politique, Bruno Bernard, ici à Lyon en avril, était chef d'entreprise.
Pierre Antoine Pluquet/Hans Lucas

Bruno Bernard.

À la tête de la métropole de Lyon, cet élu discret et peu connu du grand public, transforme à grands pas le visage de la deuxième agglomération du pays.

Lyon
De notre correspondante régionale

«L'*inconnu le plus puissant de France*». L'expression, qui circule régulièrement dans la presse locale, l'amuse toujours un peu. Le jour de son élection, le 2 juillet 2020, tout le monde sait qu'il succède au socialiste Gérard Collomb, mais personne ne connaît son nom: Bruno Bernard est alors un chef d'entreprise d'une cinquantaine d'années, mais c'est un jeune élu en politique, que l'on dit *«bosseur»*, *«patient»* et *«réservé»*.

Au cœur de la vague verte qui déferle sur la France, le nouveau président Les Écologistes (ex-EELV) de la métropole de Lyon est rapidement qualifié d'écologiste «modéré», face à Grégory Doucet, arrivé en même temps à la tête de la ville et habitué aux sorties plus percutantes. À tort, selon son entourage : *«Car en matière d'objectifs, c'est un radical !»*, plaide l'un de ses proches. Depuis, son exécutif tourne à plein régime pour remodeler le territoire et le quotidien de près d'1,4 million d'habitants face aux enjeux du réchauffement climatique.

Né à Sainte-Foy-lès-Lyon, Bruno Bernard a été biberonné au socialisme, entre un père, député puis sénateur-maire d'Oullins (Rhône) et une mère infirmière et militante. Lui choisit une carrière d'ingénieur et fonde une société de désamiantage. Mais la politique n'est jamais loin: encarté au PS, il se retrouve finalement davantage dans les valeurs d'Europe Écologie-Les Verts. Après quelques mandats locaux et un poste de secrétaire régional, il grimpe les échelons jusqu'à se retrouver propulsé à la tête d'une collectivité puissante.

Depuis 2015, la métropole de Lyon fusionne en effet les compétences d'une communauté urbaine et d'un département. *«Nous avons des services et des moyens inégalés en France,* ce *qui est à la fois une chance et une responsabilité: celle de faire mieux que les autres»*, avance-t-il, sans réserve. Entouré d'un cabinet expérimenté, l'élu engage la transition comme celle d'une vaste PME.

«C'est un animal à sang froid, pragmatique et efficace: ce qui l'intéresse, c'est de faire», résume Jean-Charles Kohlhaas, connaissance de longue date et vice-président aux transports. Parmi ses priorités, le rééquilibrage des mobilités, pour lequel tous les leviers ont été activés: augmentation des recettes et des investissements dans les transports en commun – trois lignes de tramway sont en chantier – et injection d'un demi-milliard d'euros dans le «Plan vélo», qui prévoit 320 kilomètres de pistes.



Engagée par le précédent mandat, l'adaptation de l'agglomération au changement climatique fait l'objet d'un coup d'accélérateur, avec la végétalisation et la stratégie agricole qui commencent à porter leurs fruits. Mais Bruno Bernard travaille aussi et surtout au changement de paradigme: le développement du territoire, désormais, ne relève plus de l'installation de sièges internationaux ou de la floraison de tours à la Part-Dieu, mais d'une attractivité *«choisie»*, adaptée aux besoins locaux.

En pratique, cette transformation est à double tranchant. Nombre d'acteurs de la transition saluent une politique *«courageuse»* et *«bousculante»*. Au sein de la branche locale de France Nature Environnement, on cite des choix symboliques, comme la procédure en justice contre Arkema et Daikin sur la pollution aux PFAS; le retour de l'eau en régie publique; ou la fin de la publicité dans le métro… *«Je ne vois pas comment on pourrait aller plus vite!»*, commente de son côté Marie-Hélène Lafage, cofondatrice de l'Institut transitions.

Mais sa méthode fait grincer des dents. Au sein du conseil métropolitain, l'opposition s'érige régulièrement contre un *«cruel manque d'écoute et de concertation»*. Une partie des habitants – notamment les périurbains – s'estime exclue ou peu préparée et accompagnée. Ce que raconte bien l'épisode de la zone à faibles émissions (ZFE), au début de l'année dernière: initialement décidé à pousser un cran plus loin le dispositif national, pourtant déjà jugé précipité et discriminant, Bruno Bernard a fini par rétropédaler.

Une écologie à tendance punitive? *«Ce qui est punitif, aujourd'hui, c'est de laisser les habitants s'exposer à la pollution de l'air, consommer des produits de mauvaise qualité qui donnent le cancer et dépendre de leur voiture qui dévore leur pouvoir d'achat»*, répond l'élu, qui assume d'importantes dépenses de communication et un effort de pédagogie sur les réseaux sociaux pour compenser, et pallier, en même temps, son manque de notoriété.

Mais au sein du Grand Lyon, on le reconnaît: *«On devrait toujours faire mieux pour expliquer, justifier, accompagner.»* Et convaincre, avant 2026? Bruno Bernard, en tout cas, ne croit pas au *«dernier mandat pour le climat»*.

Eve Guyot

Ses raisons d'espérer.

« Il y a toujours des leviers à actionner »

«Dans le temps long de la transition, il n'y a rien de plus encourageant que de pouvoir constater et montrer que ce qu'on fait marche. Entre 2019 et 2023, la place de la voiture a baissé de 10 % sur le territoire de la métropole de Lyon et le trafic de vélo a augmenté de 55 %. Le travail sur la végétalisation nous permet de gagner entre 5 et 7 °C, sur certains points en période de canicule, et de reprendre le contrôle sur le cycle de l'eau. Je ne suis pas d'un optimisme effréné quant à l'avenir de la planète, mais je crois qu'il y aura toujours, quelque part, des leviers à actionner.»

LA CROIX contact

Service client (basé en France)
Téléphone : 01 74 31 15 02
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Votre abonnement
Numéro non reçu, retard de livraison, échéance de votre abonnement, problème de connexion
Votre compte client :
librairie-bayard.com/compte
Question/Réponse en ligne :
librairie-bayard.com/aide
Formulaire de contact :
librairie-bayard.com/serviceclient

Pour un changement d'adresse définitif ou temporaire
librairie-bayard.com/serviceclient
en précisant vos nom et adresse actuelle, votre adresse temporaire, et les dates de changement. Délais de prise en compte maximaux: 5 à 7 jours.

Pour vous abonner
Par internet : la-croix/abo.com
Par courrier : «La Croix», TSA 70008, 59714 Lille Cedex 9

Contacter la rédaction
18 rue Barbès, 92128 Montrouge cedex.
Site : la-croix.com
Téléphone : 01 74 31 68 36
lecteurs.lacroix@groupebayard.com
Sur les réseaux sociaux :
Facebook : @lacroix.journal
Twitter : @LaCroix
Instagram: journal.lacroix
Publicité 01.74.31.60.60.
Carnet 01.74.31.66.06
de 9h à 17 h, du lundi au vendredi.
carnetlacroix@bayardmedia.fr
Petites annonces Tél. : 01.74.31.16.18
(de 9 h à 18 h). Fax : 01.74.31.60.00.
Contact marchands de journaux

0 800 29 36 87 Service gratuit + prix appel

Édité par BAYARD, société anonyme à directoire et conseil de surveillance. 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01.
Directoire : Pascal Ruffenach (président et directeur de la publication), Dominique Greiner, Florence Guémy et Jean-Marie Montel (directeurs généraux).
Président du Conseil de surveillance : Hubert Chicou.
Actionnaires : Augustins de l'Assomption (93,7 % du capital), SA Saint-Loup, Association Notre-Dame de Salut.
Directrice de la rédaction : Anne Ponce.
Directeur adjoint de la rédaction : Séverin Husson.
Rédacteurs en chef : Arnaud Alibert, Isabelle de Gaulmyn, Fabienne Lemahieu, Jean-Christophe Ploquin.
Rédacteur en chef adjoint : Bruno Bouvet
Rédacteur en chef technique : Pierre Allais.
Correspondant permanent à Rome : Loup Besmond de Senneville.
Directrice du marketing audience et du développement de la marque : Laurence Szabason-Gilles. **Responsable de la vente au numéro :** Marie-Pierre Tour.
Bayard Publicité-La Croix.
Directrice : Sibylle Le Maire.
Directrice adjointe : Fabienne Marquet, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex.
Fabrication : Bayard Presse, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. **Impression :** Paris Offset Print, 30, rue Raspail, 93120 La Courneuve ; Midi Print, ZA du pôle actif, 30660 Gallargues-le-Montueux.
Bayard Presse Benelux : Éditeur responsable : Laurence Festraets, rue de la Fusée 50, bte 10, 1130 Bruxelles. Téléphone : (0800) 250.38. Site: www.bayardchretien.be. N° de compte : 732 0043201-87. **États-Unis :** La Croix (USPS n° 020305) is published daily in Paris by Bayard Presse at a yearly subscription rate of 714$US. Periodicals postage paid at Champlain NY and additional mailing offices. Address changes should be sent to : IMS of NY, box 1518, Champlain NY 12919-1518. Printed in France.
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 50,5 %.
Origine des fibres : papier issu de forêts gérées durablement. Impact sur l'eau : P_{tot} 0,010 kg/T
Reproduction d'articles interdite sauf autorisation de la Direction.
N° de commission paritaire (CPPAP) : 1024 C 85695. ISSN : 0242-6056.
Dépôt légal à date de parution.
Abonnement annuel plein tarif : 474 €.



météo

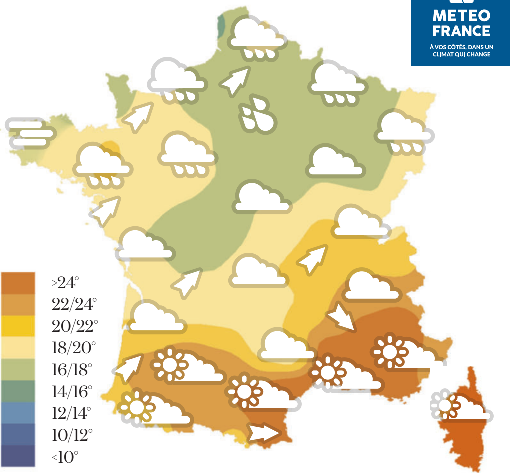


Mercredi

METEO FRANCE

Les températures

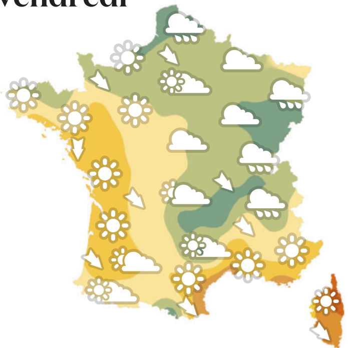
Lille	14°	18°
Brest	14°	17°
Reims	14°	17°
Paris	15°	17°
Le Mans	14°	18°
Strasbourg	14°	18°
Nantes	15°	18°
Besançon	12°	18°
La Rochelle	16°	18°
Clermont-Fd	13°	20°
Bordeaux	14°	21°
Lyon	15°	22°
Grenoble	13°	23°
Biarritz	14°	19°
Toulouse	14°	23°
Perpignan	18°	27°
Marseille	17°	25°
Nice	18°	22°
Ajaccio	16°	26°



Jeudi



Vendredi



mots croisés

Problème n° 8393 d'Arthur Gary

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										■
III				■						
IV						■				
V					■				■	
VI		■					■			
VII				■				■		
VIII			■							
IX						■				
X					■					

Horizontalement. – **I.** C'est catastrophique, ce qui leur est arrivé. – **II.** Apprivoisant. – **III.** Étendue en cirque. Danses ou boissons. – **IV.** Plus jeunes. Elle se dandine en basse-cour. – **V.** Embrouilla. Que de cailloux, mais pas que d'eau ! – **VI.** Io pour Jupiter. Prénom féminin. – **VII.** Son arche le protégea du Déluge. Affluent du Rhône. Actinium. – **VIII.** Petit docteur. Subtilité. – **IX.** Plus soucieux. Il ne faut pas y rester sans voix. – **X.** Prince troyen. As une influence.

Verticalement. – **1.** Opération dans le Golfe. – **2.** Mieux vaut en donner une bonne de soi. Câble de bouée. – **3.** Panier qui monte en l'air. Article de première main. – **4.** Évite une répétition. Elle tombe en pluie. Elle gère tout à la baguette. – **5.** Stupides. Viens à la vie. – **6.** Fatigua. Filtre naturel. – **7.** Mauvais à manger. Tête de glacier. – **8.** Embauché. Appel qui détourne. – **9.** École anglaise. Immense. – **10.** Comme des soies de porc.

Solutions du n° 8392 : ***Horizontalement.*** – **I.** Ramasseurs. – **II.** Abattu. Rai. – **III.** Tort. Pouls. – **IV.** Incisé. Sée. – **V.** On. Fort. – **VI.** Neveu. Ossu. – **VII.** Erronées. – **VIII.** Est. Cedi. – **IX.** Laine. Édit. – **X.** Sire. Isère.
Verticalement. – **1.** Rationnels. – **2.** Aboné. Saï. – **3.** Marc. Vêtir. – **4.** Attifer. Ne. – **5.** St. Source. – **6.** Super. Œ. – **7.** Tondes. – **8.** Urus. Séide. – **9.** Râleuse. Ir. – **10.** Sise. Usité.

saint du jour

Bienheureux Joseph Gérard (✝ 1914)
Originaire de Lorraine, il souhaite devenir missionnaire et part à 22 ans pour l'Afrique australe, en 1853. Il ne reviendra jamais en France. Il évangélise d'abord les Cafres, en Afrique du Sud, puis le pays des Basuthos. Prêtre des Oblats de Marie-Immaculée, il meurt à Roma, au Lesotho, à l'âge de 83 ans.

Demain
Sainte Jeanne d'Arc

méditation

Jeudi de la 8e semaine du Temps ordinaire
(Mc 10, 46b-52)

Sur la route de Jésus, le cri d'un mendiant aveugle perturbe la foule qui l'entoure Jésus. On veut le faire taire. Mais Jésus entend sa voix. Il arrête sa marche et demande à ceux-là mêmes qui le faisaient taire de l'appeler auprès de lui. L'aveugle court vers lui ! La parole de Jésus fait que tout change pour tout le monde.
Marc nous rend témoin d'un dialogue de salut (selon la forte expression de Paul VI) entre Bartimée et Jésus. Qu'avait-il crié ? *«Fils de David, prends pitié de moi!»* La question de Jésus est alors étonnante : *«Que veux-tu que je fasse pour toi ?»* comme s'il ne le «voyait» pas ! Pourquoi marque-t-il ce temps d'arrêt ? Pour que l'attention se déplace de lui vers celui qui demande. Jésus fait ainsi d'abord appel au profond désir de cet homme. La réponse de Bartimée : *«Rabbouni que je voie»* est à la fois confession de foi et désir de vue et de vie. Alors le salut advient pour Bartimée à cause de sa foi. Là est aussi le miracle !
Et nous ? Allons-nous laisser résonner cette même question que Jésus nous adresse : que veux-tu que je fasse pour toi ? Quelle est notre réponse ? Sommes-nous disposés à entrer avec Lui dans ce dialogue de salut ?

Christophe Roucou,
de la Mission de France (Maroc)

Autres lectures : 1P, 2-5. 9-12 ; Ps 99

Certains abonnés trouveront dans ce numéro un encart Courrier La Croix.



en partenariat avec

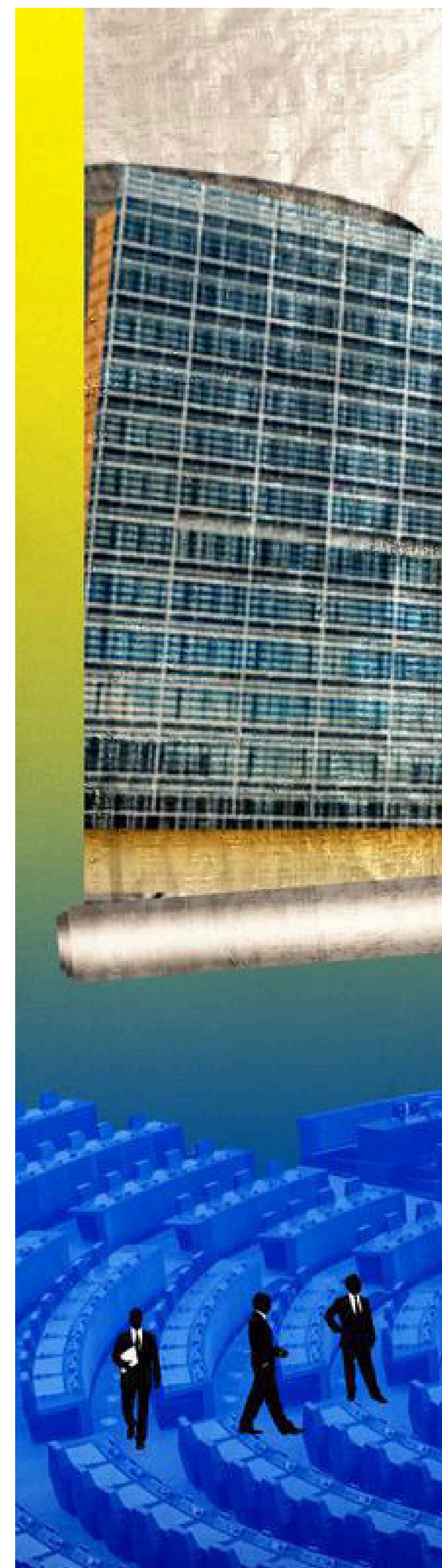


Pendant deux semaines, *La Croix* analyse le fonctionnement et les grands choix de l'Union européenne.

Depuis ses origines, l'Union européenne fait face au reproche d'être aux mains de fonctionnaires dépourvus de légitimité. Les services de la Commission se sont en effet beaucoup développés, au fil du temps. Mais le vrai pouvoir reste aux mains des politiques.

la question qui fâche 3/10

L'Europe est-elle dirigée par des technocrates non élus ?



C'est l'un des reproches qui revient le plus, à propos de l'Union européenne. Elle serait aux mains d'une technostructure sans légitimité démocratique. Cette critique se réfère essentiellement à la Commission de Bruxelles, assimilée à un pouvoir froid, sans racines et sans frein, employant une armée de fonctionnaires.

Les services de la Commission se sont effectivement beaucoup étoffés depuis la création de l'institution, en 1958. Et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans ses 43 directions générales, ses chefs d'unité, ses délégations… Toutefois, ses effectifs sont loin d'être pléthoriques. Elle n'emploie en tout que 33 000 fonctionnaires, soit moins que la mairie de Paris et ses 50 000 agents.

De plus, ces fonctionnaires effectuent un travail technique. Le pouvoir reste entre les mains du collège des 27 commissaires placés à la tête de l'institution. Or ces derniers ne sont pas issus du corps des fonctionnaires. *« Ce sont souvent d'anciens ministres, voire d'anciens premiers ministres de leur pays d'origine, donc des personnes ayant un profil très politique »*, note Sébastien Maillard, conseiller spécial de la Fondation Jacques-Delors. *« Un commissaire européen a autant, sinon plus de légitimité qu'un ministre français »*, juge-t-il.

En effet, après avoir été désigné par son gouvernement, chaque commissaire est auditionné par les députés européens. Le candidat subit un feu roulant de questions. Le débat est suivi d'un vote, et il arrive parfois qu'un candidat soit retoqué. C'est ce qui est arrivé en 2019 à la Française Sylvie Goulard, critiquée pour avoir perçu des rémunérations annexes d'un think tank américain, tout en étant eurodéputée.

Le président de la Commission doit également se soumettre à un vote individuel. Puis une fois le collège entier constitué, un nouveau vote sur l'ensemble a lieu. *« La Commission européenne est investie par le Parlement européen et peut être renversée par lui en cours de mandat. Les eurodéputés ont donc une influence importante sur sa composition. Leur légitimité ne peut être remise en cause »*, estime Sébastien Maillard.

Au fil du temps et des différents traités, l'Union européenne s'est démocratisée. À partir de 1979, le Parlement a été élu au suffrage universel. Auparavant, l'assemblée ne comptait que 142 membres, tous nommés par les Parlements nationaux. Puis en 1997, le Parlement européen est devenu véritablement co-législateur. La Commission reste la seule institution à pouvoir proposer de nouveaux textes. Mais pour que ceux-ci soient adoptés, ils doivent être discutés et approuvés à la fois par le Conseil de l'UE, lequel représente les États, et le Parlement.

> *Après avoir été désigné par son gouvernement, chaque commissaire est auditionné par les députés européens.*

Le Parlement compte 720 membres. Chaque pays élit un nombre d'eurodéputés fixé à proportion de sa population. La France dispose ainsi de 81 élus. Aucun pays ne peut avoir plus de 96 sièges ou moins de 6. Le scrutin est organisé à la proportionnelle. Les décisions s'y prennent à la majorité. Le Parlement, qui siège à la fois à Strasbourg et à Bruxelles, a acquis de plus en plus de pouvoir. *« D'ailleurs, si les représentants des lobbys y sont tellement présents, c'est bien la preuve que l'institution a du poids »*, s'amuse Sébastien Maillard.

Le Conseil est composé des représentants de chaque État membre de l'UE au niveau ministériel, regroupés par domaine politique. Autour de la table, chacun dispose de la légitimité acquise lors des élections dans son pays. Suivant les domaines, les décisions s'y prennent à l'unanimité ou à la majorité qualifiée (1).

Lorsque le Parlement et le Conseil sont en désaccord, le texte fait l'objet d'un « trilogue », une négociation durant laquelle les deux institutions tentent de s'accorder. La Commission y joue un rôle de médiateur. Lors d'un trilogue, les rapporteurs du texte au Parlement européen rencontrent les représentants du Conseil et négocient point par point. Puis le texte final est soumis une nouvelle fois pour approbation au Parlement et au Conseil.

Cette procédure est lourde. Elle prend du temps. Mais ce processus est justement destiné à garantir que les décisions sont légitimes, car les États, les citoyens, les représentants d'intérêts, les ONG ont pu faire valoir leur point de vue. Même si la décision finale reste entre les mains des eurodéputés et des gouvernements.

Alain Guillemoles

(1) La majorité qualifiée comporte un double seuil : il faut plus de 55 % des États membres, soit 15 pays sur 27, représentant au moins 65 % de la population de l'UE.

Demain Le « pacte vert » a-t-il tué l'industrie européenne ?

Laurindo Feliciano pour La Croix

portraits d'eurodéputé(e)s

L'architecte du Pacte sur la migration et l'asile

Tomas Tobé

Eurodéputé conservateur suédois membre du PPE



Union européenne

Ancré dans ses convictions mais adepte du compromis, Tomas Tobé a été un des principaux artisans du récent accord sur la réforme de l'asile et de la migration.

Bruxelles
De notre envoyé spécial

Avec calme et application, Tomas Tobé défend l'accord trouvé à la veille des élections européennes sur la délicate question des migrants : *« Nous étions dans une impasse politique depuis huit ans. Nous avons voulu reprendre le contrôle face aux passeurs, et trouver une solution commune. Je suis fier que nous ayons pu bâtir un compromis »*, dit-il.

Le 10 avril 2024, ce paquet d'une dizaine de textes législatifs a été approuvé par le Parlement européen avec le soutien de la droite, des libéraux et des socialistes, ouvrant la voie à sa mise en œuvre d'ici à deux ans. Ce pacte durcit les contrôles aux frontières extérieures de l'Union où seront créés des centres de rétention. Il met également en place un système de répartition des demandeurs d'asile entre pays de l'Union.

Cet ensemble de textes a été l'un des plus difficiles à faire passer durant la législature écoulée. Il a longtemps fait l'objet de joutes politiques entre la droite, qui ne le trouvait pas assez ferme, et la gauche, qui s'inquiétait d'atteintes aux droits de l'homme. *« Pendant ce temps, chaque pays devait se débrouiller avec ses migrants. Nous voulions une solution européenne, estimant que pour avoir une frontière commune, il fallait une politique migratoire commune »*, indique Tomas Tobé.

Cet eurodéputé conservateur suédois de 46 ans, qui termine actuellement son premier mandat à Strasbourg, est l'un de ceux qui ont permis de sortir de l'impasse. Bien ancré dans ses convictions, il reste un adepte du compromis au nom de l'intérêt collectif, persuadé qu'il est toujours possible de s'entendre, même au prix d'une négociation marathon. Celle sur l'asile et la migration a duré des mois. Elle a notamment fait l'objet d'une réunion d'arbitrage entre le Parlement et le Conseil qui a duré un jour et deux nuits… Rapporteur du texte sur la gestion de l'asile et de la migration, Tomas Tobé était présent dans cette phase finale.

Membre du Parti populaire européen (PPE), principal groupe du Parlement européen, il assume la nécessité d'être ferme : *« On ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Il faut pouvoir écarter ceux qui viennent seulement pour des raisons économiques, si on veut accueillir les demandeurs d'asile »*, argumente-t-il. Mais il fait preuve également d'un fort engagement européen : *« Nous avons voulu montrer que l'Europe peut trouver des solutions. »*

> *Cet ensemble de textes a été l'un des plus difficiles à faire passer durant la législature écoulée.*

En Suède, Tomas Tobé, originaire d'une petite ville du Sud, s'est engagé très jeune au sein des Modérés, le principal parti de droite, libéral conservateur. Après quelques années dans le secteur privé, il a été élu député du Riksdag, le parlement suédois, en 2006. Il y a effectué trois mandats avant de rejoindre le Parlement européen : *« J'ai estimé qu'un grand nombre de sujets importants comme la lutte contre le crime organisé, l'énergie ou le climat se traitaient d'abord au niveau européen »*, justifie-t-il.

Tomas Tobé est reparti en campagne comme tête de liste de la droite suédoise pour les élections européennes. *« Nous sommes à 20 % dans les sondages, ce qui veut dire que tout se passe bien »*, dit-il, confiant sur la perspective de revenir bientôt à Bruxelles.

Alain Guillemoles

Demain **Marie-Pierre Vedrenne (MoDem)**

l'Europe en trois minutes, le podcast

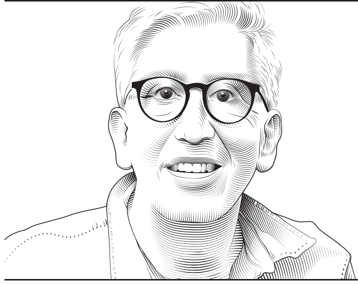
Construction européenne, les traités qui ont façonné l'UE

Pour fonctionner, l'Union européenne a besoin de règles qui décrivent à la fois le rôle et l'organisation des institutions européennes, les objectifs de l'UE ou encore la mise en œuvre de chaque politique. Le premier de ces traités est celui de Paris, en 1951 ; il permet d'intensifier la production et les échanges entre les six pays signataires : la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et le Luxembourg. Avec le temps et les élargissements de l'UE, suivent les traités de Rome et de Lisbonne, ou encore l'Acte unique européen, qui dessinent ou renforcent les institutions et leur fonctionnement.



Comment fonctionnent le Parlement, la Commission, l'espace Schengen ? L'Europe n'est pas toujours simple à comprendre. *La Croix* s'associe au média en ligne Toute l'Europe et vous invite à découvrir son podcast, une série audio courte et sans jargon pour mieux saisir les enjeux de l'UE. Trois minutes de pédagogie à découvrir en scannant ce QR Code.

toute l'europe.eu
Comprendre l'Europe



Accueillir la douleur

La chronique de Emmanuel Godo

Dans *La Noix d'or*, Cristina Campo cite cette réflexion de Katherine Mansfield : *« Il faut accueillir la douleur. En être comme submergé. L'accueillir pleinement. En faire une partie de sa propre vie. Toute chose acceptée dans la vie subit ensuite une transformation. Ainsi la souffrance doit-elle se transformer en Amour. Voilà le mystère… C'est une façon de se perdre plus complètement, d'aimer plus profondément, de sentir qu'on fait partie de la vie, et non pas qu'on s'en éloigne. »*

Ce besoin que nous avons de retourner à nos douleurs, de vérifier que les larmes sont toujours là, que la source n'est pas tarie, que l'amour n'est pas trahi. Dévisager soudain la photographie sur l'étagère, remettre la musique du naufrage, se plonger dans le visage d'hier, se retrouver face à l'intolérable de l'absence, sentir, toujours plantée au vif de l'être, la question affolante : comment faire pour être debout encore, pour espérer, croire, être du côté de la vie, quand nous aurions toutes les raisons d'être entraînés dans la douceur enivrante de la mort ? Nous revenons immanquablement à l'endroit où nous sommes le plus désarmé, le plus vulnérable : un rien et nous tomberions. Mais tomber, non, pas pour l'instant, ce sera pour plus tard, quand la dernière force sera envolée. Pour le moment, nous revenons là où nous pourrions chavirer, perdre l'usage de la parole et, miracle, ça tient.

Cet *endroit*, c'est celui de la pensée vraie, de la prière, de la poésie, de l'écriture intérieure. Un pas de plus et c'est l'engouffrement. Mais, avant, c'est une sorte de pari désespéré, d'ordalie qui se joue et rejoue : quels sont les mots qui me font vivre ? Nous nous tournons vers nos douleurs chaque fois que nous sentons que la vie se fige, que nous nous laissons aller à la facilité d'un rôle, au prévisible d'une posture, à la récitation d'un discours qui ne nous désigne pas. Ce sont nos morts, c'est leur amour effectivement plus fort que la mort, qui nous ramènent du côté de la vie.

> *C'est aussi l'inconsolable qui nous fait vivre, l'inapaisable.*

Ils en sont les gardiens mystérieux. Nous qui nous croyons si indubitablement vivants, nous reprenons sans cesse le mauvais pli : nous nous précipitons dans le machinal et l'arrangé. Car nous avons sculpté, en lieu et place de l'homme toujours à naître et à renaître, une statue, une doublure, un personnage aux traits intangibles. Un tombeau.

Dans le monde renversé où nous vivons, il y a un usage pernicieux de l'euphorie, de la futilité, du rire. On feint de confondre la belle gravité et le sinistre sérieux, la dignité du tragique et la contrefaçon du compassé. On sucre la négligence qui nous sert de vivre-ensemble, on l'enfume au gaz hilarant, pour faire croire qu'elle est une fête à notre avantage. Margherita Guidacci (1921-1992), elle, nous invite à regarder l'heure sur le cadran de l'horloge de Bologne, qui s'est arrêtée à 10 h 25, le 2 août 1980, après qu'une explosion terroriste eut précipité 85 innocents dans la mort et blessé 200 autres qui, pour la plupart, ce jour d'été, partaient en vacances. Je tiens qu'il y a plus d'énergie, de force communicative et même d'espoir en réserve dans son poème « Inventaire du massacre » que dans tous les discours de circonstance qui escamotent l'effroi et l'horreur sous couvert de les réparer : *« La jeune fille au dos brisé, les enfants brûlés, / l'octogénaire qui eût été en droit / de mourir en paix dans son lit, et non de cette fin absurde, / les décombres des corps parmi les décombres des murs, / la douleur des choses sans importance, ces lunettes encore intactes, / les journaux illustrés, la valise pleine de vêtements d'été, / les moules en forme de fleurs, de papillon, / que jamais plus ne remplira le sable, /tout ce que nos mains ont rapporté au jour, se blessant / aux déblais de ciment, aux ferrailles tordues, acérées, / tout ce que nos yeux ont vu et que l'esprit ne parvient /à comprendre / car l'esprit de l'homme ne peut comprendre l'inhumain, / tout cela demeure comme une immense plainte / qui des pierres même de la ville se lève / et implore justice. Les morts maintenant sont en paix / mais pour les vivants, sans justice, peut-il être une paix ? »* (*Le Retable d'Issenheim*, suivi de *L'Horloge de Bologne*, traduction de Gérard Pfister, Arfuyen, 2024).

C'est aussi l'inconsolable qui nous fait vivre, l'inapaisable. Vivre, c'est marcher au bord des gouffres. Rien de plus mortel que les consolations de pacotille. Les grandes déclarations à l'eau de rose.

Chaque semaine, dans mon club de tennis de Lambersart, l'Iris, je ne manque jamais de saluer en silence la photographie d'un homme jeune, souriant, sportif, rayonnant d'humanité. Le court numéro 2 porte son nom : François-Xavier Prévost. Il avait 29 ans lorsque des islamistes, le 13 novembre 2015, se sont arrogé le droit de lui voler sa vie au Bataclan.

l'image

> « Il me semblait que la terre n'aurait pas été habitable si je n'avais eu personne à admirer. »
>
> **Simone de Beauvoir**



Rafael Nadal quitte le court après avoir perdu contre Alexander Zverev au premier tour du tournoi de tennis de Roland-Garros à Paris, le 27 mai. *Thibault Camus/AP*